

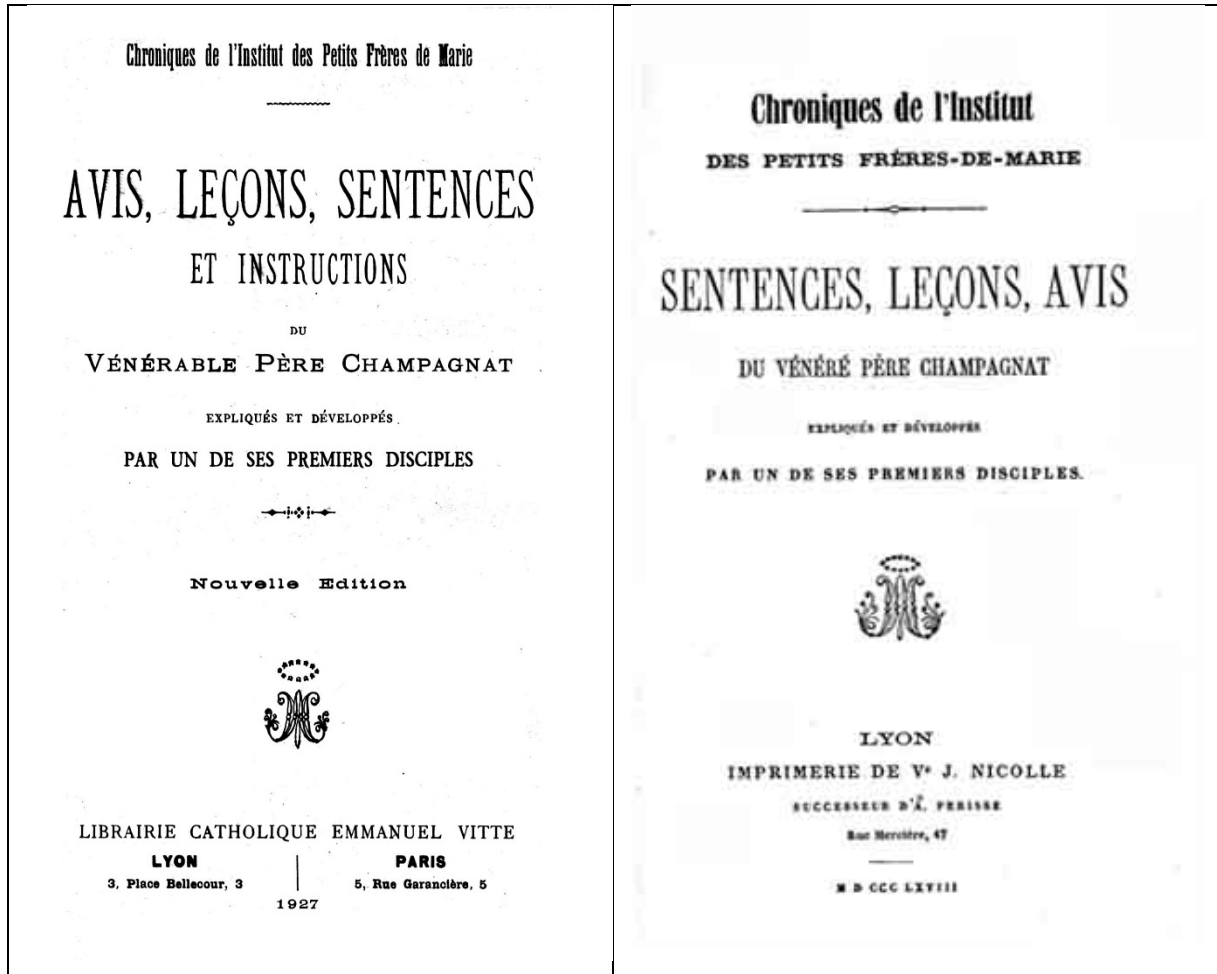
INTRODUCTION A UN LIVRE TROP MECONNU :

LES AVIS, LECONS, SENTENCES (1868)

Origines de l'institut et esprit mariste d'après le F. Jean-Baptiste Furet

F. André Lanfrey

Lyon, septembre 2021



Bien des Frères maristes actuels n'ont jamais lu ni même consulté, au cours de leur formation, les *Avis, Leçons, Sentences*, un des derniers ouvrages du F. Jean-Baptiste Furet. C'est pourtant, un des exposés les plus complets sur les origines et l'esprit de l'institut par un des premiers et des plus illustres disciples de M. Champagnat : une sorte de testament spirituel de son auteur qui mériterait d'être un peu mieux considéré.

Les circonstances de la publication des *Avis, Leçons, Sentences*

C'est en 1868 que paraît à Lyon, chez l'imprimeur-éditeur Nicolle, l'ouvrage intitulé *Sentences, Leçons, Avis du vénéré Père Champagnat, expliqués et développés par un de ses premiers disciples*. Son auteur, le F. Jean-Baptiste Furet, est entré chez les Frères Maristes en 1822 ; il est devenu assistant du directeur général, le F. François, en 1839. Quoique très malade il tiendra à garder cette fonction de supérieur, d'abord des provinces de St Paul et Aubenas jusqu'en 1860 ; puis de St Genis-Laval jusqu'à sa mort survenue brusquement le 5 février 1872. Dès le 8 avril une circulaire du F. Louis-Marie, supérieur général, esquisse une biographie du défunt, le présentant notamment comme le législateur de la congrégation. Et il est vrai que celui-ci a pris une part primordiale à la rédaction des *Règles communes*, du *Guide des Ecoles* et des *Constitutions* approuvées lors des trois sessions du Chapitre général de 1852-54. Il a été aussi le maître d'œuvre de la biographie de Marcellin Champagnat (1856), fondateur des Frères Maristes en 1817. Cependant, la tradition exagère son rôle, oubliant presque complètement le F. François, premier supérieur général (1840-1860) toujours vivant en 1872 mais déjà bien oublié.

Depuis 1860 le F. Jean-Baptiste (F.J.B.) est pratiquement cloué dans sa chambre par l'asthme, gouvernant – essentiellement par lettres - la province de St Genis-Laval¹. Dormant peu, il consacre aussi beaucoup de temps à composer des ouvrages pour l'institut. En 1863 il a publié le volumineux *Directoire de la solide piété à l'usage des Petits Frères de Marie*² ainsi que *Les principes de la perfection chrétienne et religieuse à l'usage des Petits Frères de Marie*, qui sont la reprise et l'amplification, en deux volumes distincts, du *Manuel de piété* de 1855, catéchisme destiné à la formation des novices et recueil des prières en usage dans l'institut. Ces ouvrages ne sont donc pas tout à fait nouveaux ni des œuvres personnelles, mais des compilations.

En revanche, avec les « *Biographies de quelques Frères qui se sont distingués par leurs vertus et l'amour de leur vocation*³ » et les « *Sentences, Leçons, Avis du Vénéré Père Champagnat...*⁴ », publiés la même année 1868, le F. Jean-Baptiste se veut chroniqueur de l'institut. D'ailleurs les deux ouvrages portent en première page, au-dessus de leur titre, « *Chroniques de l'institut des Petits Frères de Marie* » comme s'il s'agissait du début d'une collection. Mais « *Le Bon supérieur ou les qualités d'un bon frère directeur d'après l'esprit du Vénéré Père Champagnat fondateur de l'institut des Petits Frères de Marie* », en 1869, ne comportera pas ce sous-titre.

Apparemment, dans ces années difficiles où l'institut est affronté à un gouvernement impérial devenu hostile aux congrégations, et aussi à un courant républicain très agressif envers l'Eglise. C'est pourquoi le « régime » (gouvernement) de l'institut adopte un mode d'édition plus discret, dont le sceau de style baroque, composé des lettres AM entrelacées surmontées de 12 étoiles, figurera désormais avec les titres des ouvrages maristes⁵ jusqu'à la fin du XX^e siècle. Dans ses dernières années (1869-1872) le F. Jean-

¹ La chronologie du volume XIII des circulaires (p. 465) précise qu'en 1867 le F. Félicité est nommé pour aider le F. Jean-Baptiste à gouverner la province. Bien que diminué physiquement, le F. Jean-Baptiste ne voudra pas de cette aide et le F. Félicité aura plutôt le rôle de secrétaire général.

² Librairie catholique de Périsse Frères, Lyon, 710 p.

³ Lyon, J. Nicolle et C. Guichard, imprimeurs-éditeurs, 1868, 477 p.

⁴ Lyon, Imprimerie de la veuve Nicolle, 1868.

⁵ Le *Directoire* de 1863 comprend un sceau composé d'un M de style classique surmonté d'une croix, entouré d'une couronne de fleurs.

Baptiste ne publiera plus que des ouvrages de méditations anonymes. Seul ce blason permettra de savoir qu'ils sont maristes⁶.

L'œuvre imprimée du F. Jean-Baptiste serait donc divisée en trois phases. La première, de 1852 à 1863 concerne les livres majeurs de la congrégation, étant bien entendu qu'il en a été plutôt le maître d'œuvre que l'auteur exclusif. En 1868-69 il intervient en tant qu'auteur mariste pour redonner vigueur à une tradition dont il craint que la mémoire ne se perde. Les *Biographies de quelques Frères*, *Les Sentences*, *Leçons*, *Avis*, et *Le Bon Supérieur*, ont donc un caractère très personnel. Mais l'institut a perçu ces ouvrages tardifs comme la doctrine d'un F. Jean-Baptiste vieillissant qu'on respecte sans le prendre trop au sérieux. Quant aux livres de méditations des dernières années, ils sont destinés à un large public.

Un ouvrage mal compris et peu estimé

Dans la circulaire intitulée « Frère Jean-Baptiste ou la vocation sérieuse » -(8 avril 1872. C. IV p. 254) le F. Louis-Marie déplore déjà l'indifférence des Frères envers l'œuvre du défunt. Lui-même fait un éloge assez sélectif de ses livres ascétiques « surtout celui des *Sentences* et des *Biographies* » : en particulier le chapitre VIII⁷ « Ce que c'est que le péché » ainsi que le chapitre XIX « La grande question » (c'est-à-dire la tentation contre Jésus-Christ), qui lui paraissent particulièrement utiles aux jeunes Frères. Il mentionne encore « les dix chapitres sur la charité » (ALS ch. XXIV-XXXIII) et « les sept chapitres sur l'éducation » (ALS Ch. XXXV-XLI) qui sont « de vrais trésors spirituels offerts à toute la congrégation ». Mais ce sont justement des chapitres dans lesquels le F. Jean-Baptiste se recommande fort peu de l'esprit de Champagnat. Le F. Louis-Marie ne dit rien sur les chapitres dans lesquels il témoigne des origines et interprète la doctrine de Champagnat,

La tradition mariste a entériné ces réserves jusqu'à nos jours. Déjà, dans les *Annales* de l'institut (volume III, 1872, § 1) le F. Avit, qui écrit après 1884 en s'inspirant manifestement de la circulaire de 1872, fait l'éloge des *Principes de perfection* « si estimés des personnes sérieuses » et des « *Biographies* de nos principaux frères qu'aucun autre ne saura écrire comme lui ». Et *Le Bon supérieur* est un « livre inappréciable⁸ ». Comme il se contente de citer les *Sentences*, *Leçons*, *Avis*, sans aucun éloge, nous soupçonnons que le F. Avit n'en a pas une grande estime.

Et il faut bien reconnaître que les *Sentences*, *Leçons*, *Avis* qui, dans les éditions suivantes, deviendront les *Avis*, *Leçons*, *Sentences* (ALS) donnent souvent l'impression que, surtout dans sa première partie (chapitres I-XXIII) le F. Jean-Baptiste a empilé des chapitres sans organisation suffisante, mêlant sa pensée avec celle de Champagnat, ou l'utilisant comme introduction et illustration de ses propres instructions. D'ailleurs, aujourd'hui encore, les ALS ne sont pas, ou incomplètement, traduites dans les langues usuelles de l'institut.

Même en français les éditions sont rares. Il faut attendre la circulaire du 2 février 1913 (C.XII p. 183) dans laquelle le F. Stratonique place les ALS en troisième position, après les *Principes de perfection* et la *Vie* de Champagnat, dans sa liste des douze sources principales de l'esprit de l'institut, pour trouver un supérieur estimant l'ouvrage. Celui-ci annonce une réédition, « la première édition des *Avis leçons, sentences* étant épuisée ». Mais c'est le centenaire de l'institut qui justifie en fait cette opération. . La circulaire du 2 février 1914 annonce que l'ouvrage est en cours d'impression (C. XII p. 490) mais la guerre a dû perturber sa diffusion. Et puis, déjà très internationalisé, l'institut n'est plus un milieu favorable à la réception d'un livre ancien en français⁹. Même dans le monde francophone, l'édition de

⁶ *Méditations sur la Passion et les noms de Notre-Seigneur* (1870) ; *Méditations sur le mystère de l'Incarnation, sur les vertus de J.C. et sur l'Eucharistie*, ouvrage posthume publié en 1875.

⁷ J'utiliserai ce sigle pour désigner cet ouvrage dont le titre sera, à partir de 1914, *Avis, Leçons, Sentences*.

⁸ C'est-à-dire au-dessus de tout éloge.

⁹ Dans sa circulaire du 22 avril 1912 (C. XII p. 164) le F. Stratonique évoque le problème linguistique qui empêche les frères non francophones de lire la littérature ascétique de la congrégation. La liste des ouvrages de

1914 figure rarement dans les bibliothèques. Le secrétariat général avait pourtant rendu l'ouvrage plus attractif en modifiant le titre primitif et surtout en l'équipant d'une table des matières très détaillée ainsi que d'un index que l'on serait content de trouver dans tous les ouvrages anciens de l'institut. Mais ces améliorations ne rachètent qu'à la marge des défauts manifestes. Très long (41 chapitres), sans plan très clair, l'ouvrage dépasse les possibilités d'assimilation des jeunes frères. Il peut même passer pour une reprise peu convaincante de la doctrine du P. Champagnat, formulée bien plus clairement dans sa Vie.

Les ALS comme interprétation légitime de la tradition originelle

Néanmoins, ce livre n'est pas sans mérites si nous l'acceptons comme l'expression de la personnalité humaine et spirituelle d'un F. J.B témoin des origines, législateur, chroniqueur, maître spirituel et supérieur, notamment auprès des frères des provinces de St Paul et La Bégude-Aubenas entre 1840 et 1860. Nous savons d'ailleurs, par divers témoignages, que son enseignement y était fort apprécié. Assez fréquemment les introductions des chapitres des ALS reflètent encore son style alerte. Mais en 1869 le prestige du F. J.B. a beaucoup baissé comme le suggère discrètement le F. Louis-Marie.

1. UN LIVRE TRES COMPOSITE

Il est temps de présenter en détail un livre comprenant 41 chapitres sans divisions internes alors qu'un lecteur un peu attentif y discerne trois parties distinctes. Ce défaut nous donne l'impression d'une publication bâclée ; mais on a pu préférer une unité factice à une oeuvre mal équilibrée. Et puis, la première partie, qui couvre les chapitres I-XXXIII est peu homogène dans sa forme, même si elle est unifiée par deux idées-forces : 'histoire des origines de l'institut et l'enseignement primitif de Champagnat. La seconde partie, sur la charité fraternelle, qui comprend les chapitres XXIV-XXXIV, est davantage inspirée par les instructions du F. Jean-Baptiste lui-même. La troisième, sur l'éducation, composée par le F. Jean-Baptiste, occupe les chapitres XXXIV-XLI. Bien sûr, il me faudra expliciter et justifier ce découpage, que je présente ci-dessous. J'ai respecté les titres, parfois fort longs et pas toujours explicites, et j'ai proposé une synthèse du contenu de chaque chapitre.

Chapitre	Titre	Synthèse du chapitre
Avant-propos	Qu'est-ce que l'institut des Petits Frères de Marie.	Ses origines. Son esprit d'humilité (Petits !)
1° PARTIE ; DOCTRINE DE CHAMPAGNAT AUX ORIGINES (Ch. I-XXXIII)		
	a) La vocation. Sa grandeur. Bonnes et mauvaises manières de la vivre.	
I/	Ce que c'est qu'un Frère au sentiment du Vénérable Père Champagnat.	Grandeur de cette vocation devant Dieu. Son utilité religieuse et sociale.
II	Ce que c'est qu'un jeune Frère et combien il est nécessaire de le bien former	Une vocation fragile exigeant indulgence, respect et fermeté.

l'institut du volume XIII des Circulaires (1914-1916, p. 125-136) mentionne l'ouvrage *Spirito del V.M.G.B. Champagnat* en italien, qui est peut-être une traduction des ALS. En Espagne il y a déjà eu deux éditions des *Sentencias enseñanzas y avisos del Padre Champagnat*. Aux Etats-Unis a été publié l'ouvrage « conférences religieuses » (religious conferences ?) « extraites des *Avis, Leçons Sentences* du V.P. Champagnat. Traduction anglaise par le R.P. Girardy ».

III/	Le malheur de perdre sa vocation...	Ses divers degrés : manquer ; perdre ; apostasier sa vocation. Infidélité à sa vocation (tiédeur)
IV/	Le jeûne des petits Frères	Quatre formes de jeûne : 1° des yeux ; 2° de la langue ; 3° des défauts et des petites passions ; 4° ne pas faire jeûner son âme. – Son double but : mortification et charité.
V/	Les Frères que le Vénérable Champagnat n'aimait pas...	Comme instituteurs : Les Frères prêcheurs, inattentifs, trop familiers ou brutaux. Défauts plus généraux : les Frères paresseux, négligents, instables, peu dociles, vaniteux, traînants.
VI/	Les premières places	Les trois foyers de la Charité : Bethléem, le Calvaire, l'Autel.
b) Le péché : sa nature. Ses conséquences religieuses et sociales.		
VII/	L'anévrisme, image des infidélités à la Règle	Comment les petites négligences conduisent le religieux à des fautes graves ; ou comment on passe du péché véniel au péché mortel.
VIII/	Ce que c'est que le péché	Il est le mal de Dieu .Le mal de l'homme .La cause de tous les maux temporels.
IX/	Le centuple à tous, ou à chacun selon ses œuvres	La vie religieuse : un paradis pour les bons religieux ; un bain pour les déréglés.
X/	Le péché est un mal pour celui qui le commet, pour sa famille et pour sa communauté	Les mauvais religieux, cause de malheur et d'insuccès
c) La piété. Histoire de ses pratiques dans l'institut ; sa nécessité		
XI/	Origine et raison de diverses pratiques en usage dans l'Institut	- I. Dévotion à Notre-Seigneur II. A la Sainte Vierge ; - III. A saint Joseph. - IV. Aux saints Patrons et aux Anges gardiens. - V. Aux âmes du Purgatoire...etc.
XII	La nuit du dernier jour de l'an ou l'action de grâces	Une pratique du temps de Champagnat. Savoir rendre grâces pour l'année écoulée et pour toute grâce reçue.
XIII	Nécessité de la méditation et de l'oraison	Elles éclairent l'esprit ; fortifient le cœur ; préservent du péché
XIV	Les cinq sortes de dévotions ou de piété	1. De l'esprit. - II. Du cœur. - III. De la conscience. - IV. Du coude. - De la langue.
XV/	De l'Office	Pourquoi on le dit mal. Comment bien le dire. Justification d'une pratique qui semble poser des problèmes aux communautés.
d) La vie religieuse comme combat spirituel. La sainteté accessible à tous.		
XVI/	Frère Hippolyte avec sa lampe	La lampe, symbole de prudence. - Instruction du Fondateur sur ce sujet.
XVII/	Pourquoi le démon nous tente	Le démon fait la guerre à ceux qui se donnent à Dieu. Comment combattre la tentation (impure).
XVIII/	Notre-Dame du Saint-Cordon	Le triple cordon protecteur des Frères : 1° Habit - religieux. 2° Le couvent. 3° les vœux. - 4° Les Règles

XIX/	La grande question	Horreur du vice impur. Excellence de la pureté.
XX/	Ce que c'est qu'un saint	1° Un homme qui craint le péché; 2° Pieux ; 3 Qui aime Jésus ; 4° Obéissant ; 5° Humble ; 6° Mortifié.
XXI/	Ce que c'est qu'un saint (suite)	: 1° Une lumière ; 2° Un modèle et un livre ; 3° Un instrument des miséricordes divines ; 4° Un homme faible et peccable ; 5° Toujours content ; 6° Qui ne se plaint jamais.
XXII/	La grande tentation (contre Jésus-Christ)	Vision métaphysique et historique de la révolte contre Dieu. Lucifer, les hérétiques, les jansénistes, les philosophes ¹⁰ .
e) Théorie du .F Jean-Baptiste (« un ancien ») sur le déroulement de la vie religieuse, que celle-ci soit réussie ou médiocre.		
XXIII/	Les cinq maximes d'un ancien, ou les saisons de la vie du religieux	I. De 15 à 20 ans, formation du cœur... -II De 20 à 30 ans, âge de se fixer III. A 30 ans, l'homme a pris son pli : mauvais ou bon. IV. A 40 ans, le religieux n'est pas en paix ou solidement vertueux. V. A 50 ans l'un est un « grand enfant » ; l'autre croît toujours en vertu.
II° PARTIE : LA CHARITE FRATERNELLE (Ch. XXIV-XXXIV)		
XXIV/	De la Charité	Onze manières d'aimer son prochain : support, indulgence... (petites vertus)
XXV	De la correction ou avertissement fraternel	Sauvegarde pour les Frères et l'Institut. (Il s'agit entre autres de la coulpe sans que le mot soit prononcé)
XXVI/	De la médisance	Un grand écueil de la vie religieuse.
XXVII/	Du silence et de la retenue dans les paroles	Maux que cause la langue.
XXVIII/	L'unique moyen pour établir et maintenir l'union dans une Communauté	Les 12 petites vertus nécessaires à l'union.
XXIX/	Est-il possible que la paix et l'union ne souffrent pas d'altération ou ne soient jamais troublées dans une Communauté ?	Pour vivre en paix a) Chercher à plaire à tous. - b) Supporter. - c) Se revêtir de miséricorde. - d) N'être pas trop juste. - e) Union de pensée. - f) Rendre honneur à tous.
XXX/	L'épreuve ou l'exercice de la charité fraternelle	- Les quatre sortes d'épreuves : venant du démon ; du prochain ; de l'emploi ; de nous-mêmes.
XXXI/	Quelle doit être la vie d'une maison religieuse	Conditions de la vie de famille. - I. Paternité du Supérieur. II. Esprit filial des inférieurs.
XXXII/	Des vertus de l'esprit de famille	La charité est patiente, douce, bienveillante...
XXXIII/	L'union fait la force	Histoire de l'union dans l'institut : « les trois un ».

¹⁰ Je comprends mal pourquoi le F. J.B. n'a pas placé ce chapitre avec les autres tentations. Il a peut-être voulu séparer la théologie morale et la vie religieuse de ce qui concernait la théologie dogmatique, l'ecclésiologie et l'histoire.

XXXIV/	Les placements	Accepter et bien remplir son emploi ¹¹
III° PARTIE : L'EDUCATION (XXXV-XLI)		
XXXV/	Ce que c'est que donner l'éducation à l'enfant	Éclairer l'intelligence et lui donner les principes de la foi. - II. Corriger les vices et les défauts - III. Former le cœur. - IV. Former la conscience.
XXXVI/	Nécessité de l'éducation	L'éducation est le guide de la vie
XXXVII/	Ce que c'est qu'un catéchisme bien fait	Comment le préparer. Trois qualités des leçons d'un Frère : méthode, brièveté, clarté.
XXXVIII/	Du saint respect dû à l'enfant	Image de Dieu, il a droit au respect, vigilance, estime, bon exemple.
XXXIX/	Entretien sur la discipline	Heureux effets de la discipline. Moyens de l'obtenir.
XL/	De la surveillance	Un Frère est l'Ange gardien de ses élèves. Devoir de vigilance.
XLI	Qu'est-ce qu'un instituteur ?	Il exerce une magistrature ; une paternité, un apostolat et un sacerdoce.

En divisant ainsi les ALS, je ne prétends pas avoir percé à jour l'organisation du F. J.B. mais proposer un cadre crédible pour avancer dans l'investigation. D'ailleurs, ce plan paraît rétrospectivement plus cohérent qu'il ne paraît au premier abord. Le chapitre XXIII constitue à mon avis une sorte de synthèse de la première partie en abordant les grandes questions que doit affronter chaque religieux : la vocation, le péché, la piété, le combat spirituel. Les deux parties suivantes présentent l'institut comme communauté régie par la loi de charité et comme association d'instituteurs gouvernée par le zèle.

Un titre-programme

Si l'organisation des ALS demeure sujette à interprétation, le titre est clair : il s'agit de présenter la doctrine du fondateur selon trois genres littéraires classiques dans le monde monastique :

- Les sentences ou maximes, imitées des apophthèmes des Pères des déserts, contenant en une phrase courte un trésor de sagesse destiné à la mémorisation et à la méditation des disciples.
- Les leçons, comme leur nom l'indique, sont des enseignements longs du maître spirituel à ses disciples réunis, qui peuvent en tirer des notes plus ou moins étendues constituant leur trésor spirituel personnel et collectif. Après la mort du maître c'est à partir de ces textes rassemblés que sont établies sa biographie et la doctrine du groupe. Les frères ont fait ainsi après 1840 pour M. Champagnat.
- Les Avis sont intermédiaires entre ces deux genres nettement distincts. Constituant plus ou moins l'équivalent d'un ou deux paragraphes, parfois sous forme de dialogue, ils ont pu être donnés en public dans des circonstances diverses, -récréations, promenades, conversations...- ou en privé, à l'occasion d'entretiens spirituels voire de confession. Rapportés d'abord oralement par un ou des témoins, puis recueillis par écrit, ils constituent une source de la doctrine du maître plus spontanée que les deux genres littéraires précédents.

¹¹ Le F. Louis-Marie ne comprenait pas ce chapitre dans la série sur la charité. Mais il faut le considérer comme un aspect de la charité réciproque entre supérieur et inférieur.

L'intention du F. Jean-Baptiste est donc de rapporter par ces trois moyens la doctrine du Fondateur. Mais, comme il ajoute qu'ils seront « expliquées et développées par un de ses premiers disciples », une difficulté surgit : comment distinguer la pensée de Champagnat de celle de son interprète ? Le F. J.B. a eu conscience de cette ambiguïté puisque, dans une note (1^o page du chapitre 1), il affirme que :

« Ce qui est en italiques est la pensée textuelle du vénéré Père ; ce qui est entre guillemets est sa pensée quant au sens. Le reste est de l'auteur, mais souvent ses expressions ne sont que l'analyse des instructions du pieux fondateur ¹²».

Cette note n'est qu'à demi satisfaisante car les textes en caractères italiques ou entre guillemets sont relativement rares et le lecteur peut souvent se demander s'il lit les propos de Champagnat ou de son commentateur.

Cependant, l'auteur prétend donner « l'analyse des instructions » de Champagnat, ce qui signifie qu'il possède encore celles-ci. Or, une telle affirmation en 1868 n'est pas banale car elle contredit la rumeur d'une destruction précoce, par le F. Jean-Baptiste lui-même, des documents qui ont servi à écrire la Vie du P. Champagnat. Il nous faut donc quitter un temps l'étude proprement dite des ALS pour savoir si, oui ou non, le F. J.B. possédait encore en 1868 des sources anciennes, dont les instructions de Champagnat. Si tel est le cas, les ALS se rattacheraient fortement aux origines en dépit de leur date tardive¹³.

II/ LES ALS ET LA MEMOIRE DU FONDATEUR

C'est dans la préface aux *Biographies de quelques frères* (1868) que le F. J.B. justifie sa vocation de législateur et de mémorialiste :

« Cet ouvrage est un acte d'obéissance. C'est moins par goût que nous l'avons rédigé que pour accomplir un ordre *sacré*. Pendant sa vie, plusieurs fois nous avons entendu dire à notre vénéré Père : « Tout ce que nous faisons sera écrit un jour, et servira de règle de conduite à ceux qui viendront après nous [...] De plus dans plusieurs circonstances, il m'avait dit : Vous, mon cher Frère, qui avez une mémoire fidèle, vous devriez écrire ce que nous faisons et ce que nous disons aujourd'hui : je vous charge de prendre note de tout ce qui peut édifier les Frères ou leur servir de règle plus tard. »

Il avoue cependant n'avoir pas pris au sérieux cette suggestion avant une visite du P. Maîtreperrière¹⁴ à l'Hermitage, dix-huit mois après la mort du Fondateur dit-il, qui demande, au nom du P. Colin de recueillir des notes sur le P. Champagnat.

« Sur une observation du R. F. François que ses occupations et ses maux de tête ne lui permettaient guère de s'occuper de ce travail, j'en fus moi-même chargé [...] Dès ce jour je me mis à l'oeuvre, avec la pensée de recueillir des matériaux, des documents ; le reste est ensuite venu par circonstance et je ne sais comment ».

¹² Il ne le précise pas, mais ce code a été appliqué à l'ensemble du livre.

¹³ Je m'inspire largement de mes travaux antérieurs, notamment « Le chaînon manquant ».

¹⁴ Il est alors provincial de la société de Marie, spécialement chargé des Frères.

L'antériorité du F. François

Le F. Jean-Baptiste ne mentionne pas les initiatives antérieures du F. François, en particulier la circulaire¹⁵ de convocation à la retraite du 8 septembre 1840 :

« Nous le retrouverons (le Fondateur) dans le monument de son zèle et de son dévouement pour nous, dans le souvenir de ses pieuses leçons, dans le mutuel récit de ses vertus et de ses saints exemples ».

Surtout, dans la circulaire du 10 août 1841,¹⁶ soit quatorze mois après la mort de Champagnat, et peut-être avant l'intervention du P. Maître pierre, dont nous ne connaissons pas la date exacte, le F. François est très clair:

« Nous engageons tous les Frères à recueillir soigneusement et à nous remettre tous les mémoires qui peuvent servir à l'histoire de notre cher et pieux fondateur, les lettres qui se trouveraient dans les Etablissements, les lettres particulières qu'il aurait écrites à moins qu'elles ne fussent confidentielles ; ce qui leur resterait de ses instructions, de ses sentences et des particularités de sa vie ».

La circulaire du 25 août 1842¹⁷, certainement influencée cette fois par la demande du P. Maître pierre, lance un rappel et modifie quelque peu la requête :

« Nous engageons de nouveau tous les Frères à recueillir soigneusement et à nous remettre tous les mémoires qui peuvent servir à l'histoire de notre cher et pieux fondateur ».

Il ne faut donc pas accorder trop au F. Jean-Baptiste dans le recueil des sources et ne pas négliger le rôle du F. François.

Deux dépositaires de la mémoire écrite sur les origines et Champagnat

Surtout, les archives romaines nous ont gardé deux séries de recueil de sources : les unes venant du F. Jean-Baptiste ; les autres du F. François. Du premier nous avons cinq recueils.

- AFM/5201.21 : Nommé «Ecrit 1 » ou E1 il est composé de 97 « Méditations sur les grandes vérités ». Leur intérêt est limité car elles formulent une doctrine générale dans laquelle on trouve rarement des choses spécifiquement maristes. Elles témoignent néanmoins de l'enseignement des supérieurs après le P. Champagnat et sont largement l'écho de son propre enseignement.

- AFM/ 5201. 22 : « Ecrit 2 » ou E 2. Il est composé de 88 sujets d'examens de conscience et donc intitulé « Sujets d'examen particulier ». Il paraît l'œuvre du F. Jean-Baptiste, mais est construit à partir de matériaux plus anciens qui semblent remonter souvent au P. Champagnat.

- AFM/5201. 23 : « Ecrit 3 » ou E 3. C'est un recueil d'instructions, de résumés d'instructions, de lettres, d'examens de conscience, de notes diverses, copié à partir des papiers laissés à sa mort par le F. Jean-Baptiste. Nombreux sont les textes de ce recueil qui sont l'écho direct ou indirect de l'enseignement du P. Champagnat dans les années 1835-53, c'est-à-dire en plein dans la période sur laquelle nous avons peu de données.

- AFM/5201. 24 : en abrégé « Ecrit 4 » ou E 4: Ce manuscrit est très semblable au précédent mais paraît comporter des documents à la fois très anciens et très récents (dans les années 1860-72). On y discerne en particulier des textes qui préparent la rédaction des *Avis leçons sentences* ou des *Biographies de quelques frères*. Il comporte deux instructions explicitement attribuées au P. Champagnat.

- AFM/5201-25. Appelé d'abord *Traité sur l'éducation*, il a reçu récemment le titre de *Apostolat d'un frère Mariste* (A.D.F.M.). Il en existe une version de la main du F. Jean-Baptiste (402 p. manuscrit

¹⁵ Circulaires, T. 1 p. 43

¹⁶Ibid, p. 58

¹⁷ Ibid, p. 69

A) et une autre, copiée après sa mort, de 866 p (manuscrit B). Un fragment (version C) de cet ouvrage qui n'est que partiellement de la main du F. Jean-Baptiste semble émaner de notes anciennes des « volumineux cahiers » évoqués par le P. Mayet. Le Traité est composé en deux parties : la première très influencée par des instructions du P. Champagnat ; la seconde est largement l'œuvre du F. Jean-Baptiste. Probablement très élaboré déjà vers 1850, ce traité est l'une des sources majeures des chapitres de la *Vie* du Fondateur sur l'éducation et du *Guide des écoles*.

Comme je le montrerai plus loin, Il est évident que les ALS s'inspirent massivement de ces recueils qui sont la source essentielle de notre littérature spirituelle¹⁸. Je ne m'attarderai pas sur les trois recueils d'instructions du F. François au moins aussi importants que les manuscrits du F. J.B. mais qui n'influencent pas directement les ALS.

- AFM 5101. 307 (recueil 307), épais carnet d'instructions de 534 pages ;
- AFM 5101/308 qui semble refléter davantage l'enseignement du F. François.
- AFM 5101/ 309 dont la seconde partie intitulée « Résumés d'instructions » reprend des textes du carnet 307.

Il n'y a donc pas eu de coordination entre les deux supérieurs pour le recueil des sources, ce qui n'a rien d'étonnant en cette époque où le directeur général des frères et ses deux assistants forment une équipe si peu soudée que le P. Colin leur reproche en mai 1841 : « ... Vous êtes en voyage chacun d'un côté, vous ne vous entendez pas même ensemble »¹⁹. Néanmoins les cinq recueils du F. Jean-Baptiste et les trois du F. François contiennent un grand nombre de documents qui se ressemblent tant qu'ils ont une source commune d'inspiration, comme si certains frères avaient communiqué leurs notes à l'un ou à l'autre. Il arrive même souvent que le F. Jean-Baptiste présente deux versions de la même instruction. En tout cas, les emprunts faits à ces manuscrits sont si nombreux dans les ALS que je n'en donnerai que quelques exemples.

Un autre récit sur le recueil de la mémoire de Champagnat

Dans la *Vie* (1^o partie, ch. 23 p. 267) le F. J.B. a apporté un éclairage complémentaire puisqu'il évoque l'exploitation des sources recueillies en vue de la rédaction d'une règle « définitive » :

« Il (le régime) compulsa avec grand soin tous les écrits, toutes les notes, toutes les instructions sur les règles laissées par le pieux fondateur, il y recueillit, il y prit tout ce qui était propre à éclaircir ou à expliquer certains points de la Règle, à les lier et à les compléter ».

Dans la préface (éd. 1989 p. XII-XIII) il disait avoir recueilli les paroles et analysé les instructions du Fondateur. Enfin, il mentionnait les quatre sources de la biographie :

- Les notes écrites des frères, complétées par des entretiens.
- Les témoignages de ceux qui l'avaient connu, en particulier les ecclésiastiques.
- Les écrits du Père Champagnat lui-même, en particulier sa correspondance active et passive.
- Ses propres souvenirs en tant que frère ancien.

Il n'est question nulle part d'esquisse biographique, même si les notes des frères et les témoignages comportaient certainement une foule d'éléments biographiques. Des chapitres entiers de la *Vie*, mais aussi des ALS, sont d'ailleurs des collages de témoignages de frères ou d'autres personnes. Et surtout, les instructions de Champagnat émanent de notes prises par les Frères lors des retraites. Le

¹⁸ J'ai publié les premiers résultats de ma recherche en 2000 dans un ouvrage intitulé : *Un « chaînon manquant » de la spiritualité mariste. Les manuscrits d'instructions des F. François et Jean-Baptiste*. J'ai en outre réalisé un *Catalogue général des instructions des F. François et Jean-Baptiste* qui permet de se retrouver dans un dédale d'instructions, d'examens de conscience, de méditations qui décourage le lecteur non initié et explique partiellement pourquoi ces manuscrits sont restés si longtemps inconnus.

¹⁹ Gaston Lessard, "*Colin sup.*", t. 1, doc. 267 p. 440.

corpus décrit ci-dessus était encore intact en 1868, au moment de la rédaction des ALS. Des destructions partielles - plus ou moins 1/3 – auront lieu bien après le décès du F.J.B. J’y reviendrai.

Le P. Mayet et l’élaboration de la Vie de Champagnat

La légende d’une destruction précoce par le F. Jean-Baptiste est ancienne mais elle a été renforcée par les *Origines Maristes* (T. 2 p. 729-763) dans lesquelles les P. Coste et Lessard ont exposé un scénario du recueil des sources sur Marcellin Champagnat après sa mort. Il est fondé sur les écrits du P. Mayet. Très soucieux de connaître les origines de la Société de Marie., il a séjourné à l’Hermitage du 19 au 25 mars 1847 et consulté de « volumineux cahiers » rassemblés par les Frères. De retour à Lyon, il écrit : « La lecture de la vie du P. Champagnat m’a paru la vie d’un père du désert : j’y ai trouvé des traits superbes de mépris du monde, et des faits qui ne sont pas de ce siècle ». En 1854, dressant la liste des ouvrages rédigés jusque-là par des Maristes, il mentionne : « Vie du P. Champagnat par les frères maristes. *Manuscrit* ». Effectivement, un manuscrit tardif, le « Manuel des Directeurs », qui rapporte les instructions de retraites du F. Jean-Baptiste de 1853 à 1863²⁰ mentionne (p. 161) comme dixième instruction de la retraite de 1854 : « Avis sur le voeu d’obéissance et lecture d’un chapitre de la vie du Père Champagnat (son grand esprit de foi)²¹ » sans expliciter davantage. L’année suivante il rapporte ainsi la sixième instruction : « Lecture de la vie du Père Champagnat... le religieux tiède est plus nuisible que les religieux scandaleux... 5 raisons ». Or, nous trouvons ce passage au chapitre XIX de la Vie (p. 499). Mais, comme les archives des frères ne contiennent plus les documents correspondant à la description du P. Mayet, les *Origines Maristes* (T. 2 p. 731) ont conclu un peu vite: « Ce matériel documentaire de première main a malheureusement péri après avoir été utilisé ». Cette hypothèse me semble fautive parce que les Pères Maristes ont focalisé leur attention sur la rédaction d’une vie de Champagnat.

Priorité à la doctrine et aux constitutions

Chez les Frères Maristes d’après 1840 l’urgence est de perpétuer l’esprit primitif par des instructions tirées de l’enseignement du Fondateur en attendant que la Providence décide de leur statut au sein de la Société de Marie. Et puis, à partir de 1845 (circ. du 9/2/45) les supérieurs s’occupent de rédiger des constitutions puisque le chapitre général des Pères les 9-19/9/45 a refusé que J.C. Colin soit aussi supérieur général des frères. Une fois acquise l’autorisation civile en 1851 le chapitre général des Frères en 1852-54 élabore les Règles Communes (1852), le Guide des Ecoles (1853) et les Constitutions (1854). Quant à la Vie de Champagnat, publiée en 1856, sa seconde partie, très doctrinale, n’a pu être écrite qu’après le chapitre général puisque son auteur s’est efforcé de montrer que la législation récente de l’institut était déjà en germe du temps de Champagnat. Contrairement à ce qu’ont souhaité les Pères Maristes, cette biographie n’a pas été l’œuvre prioritaire des Frères Maristes, mais elle sert de caution et de couronnement aux textes législatifs récents de l’institut

Que des bribes de biographie de Champagnat aient été rédigées plus tôt, c’est très probable puisqu’au lendemain de la mort du Fondateur le F. François annonce un récit de sa maladie et de sa mort qui semble avoir été employé dans les chapitres 21-22 de la première partie de sa Vie²². En outre, le

²⁰ Intitulé « Manuel des directeurs », ce manuscrit est la copie du carnet de retraite d’un frère directeur, certainement communiqué après la mort du F. Jean-Baptiste.

²¹ C’est le second chapitre de la seconde partie de la Vie.

²² Dans les Annales de l’institut (1840, § 647-653 ; 660-668 ; 671) le F. Avit utilise peut-être ce récit beaucoup plus court que celui de la Vie.

décès du F. Louis en 1847 semble avoir suscité une biographie décrivant les origines à Lavalla, utilisée ensuite dans la Vie du P. Champagnat et dans les *Biographies de quelques frères*²³.

Des matériaux repris dans les instructions des supérieurs

Bien avant que les nombreux documents collectés servent à élaborer la règle, les supérieurs les ont utilisés pour leur propre enseignement aux Frères, reprenant la doctrine de Champagnat mais aussi lui apportant des compléments et des interprétations personnelles. Et, dans les ALS, le F. J.B. ne fera que continuer une pratique ancienne, sans grand souci de respecter les « ipsissima verba » (les paroles authentiques) du fondateur. L'institut fondera donc sa législation sur un corpus mêlant à la doctrine originelle bien des gloses, des commentaires et des citations, au point que vers 1850 il n'est déjà guère facile de distinguer la parole du fondateur de celle de ses interprètes autorisés. Nous savons d'ailleurs qu'au cours du chapitre de 1852-54 les interprétations diverses de la tradition avaient suscité des tensions importantes. D'où la lettre de présentation des Règles communes dans laquelle les capitulants insistent sur leur fidélité au fondateur, avec des arguments plus ou moins convaincants car ils font abstraction des 22 années de vie de la congrégation entre le décès du fondateur et la règle, qui avait déjà connu bien des évolutions.

« Toutes (ces règles) n'ont pas été écrites de la main de notre pieux Fondateur, mais elles sont toutes de lui car, ou nous les avons entendues de sa bouche, ou nous les avons recueillies de ses écrits et des usages qu'il avait établis parmi nous ».

Aussi, la Règle de 1852, comme la Vie du Fondateur qui renforce sa légitimité, seront loin de susciter chez les frères anciens une adhésion générale et enthousiaste. Les F. François et Louis-Marie s'en apercevront, lorsqu'ils entreprendront, à partir de 1858, des démarches en vue de la reconnaissance canonique de la congrégation²⁴.

Un retour des anciennes strates de la tradition ?

Si nous prenons une comparaison géologique, la tradition mariste s'est établie en plusieurs strates successives. La plus ancienne, encore largement orale, date d'avant 1840. La seconde est établie en 1840-52, recueillant bien des éléments antérieurs mais aussi les remodelant, les interprétant ou les complétant. L'élaboration de la littérature officielle de l'institut en 1852-56, la troisième strate, opère une sélection drastique afin d'aboutir à des textes normatifs clairs mais où certains frères anciens soupçonneront des nouveautés : par exemple à propos du vœu de stabilité.

Evidemment, cette troisième strate de la tradition, une fois publiée devient la seule légitime, sans pour autant supprimer la tradition orale conservée par les frères anciens, dont le F. Avit se fera l'annaliste dans les années 1884-90²⁵. Quant à la seconde strate (1840-1852), celle des recueils de sources, elle sera dévalorisée parce que devenue un stade dépassé de la doctrine : en quelque sorte les brouillons des ouvrages publiés. Pourtant, en écrivant les ALS, le F. Jean-Baptiste redonne vie aux strates antérieures dont il est le plus illustre dépositaire. Il donne ainsi l'impression d'un retour sur le passé, comme s'il voulait compléter – et dans une certaine mesure contester²⁶ – l'interprétation d'une doctrine officielle mise au point, largement par lui d'ailleurs, en 1852-56. Cependant, sa mise en pratique est assumée par

²³ L'existence d'une esquisse de biographie de Champagnat dès 1847 me paraît donc improbable : je ne connais aucun témoignage là-dessus du côté des frères avant 1854. D'autre part, la circulaire sur l'esprit de foi en 1848-51, qui est la première synthèse sur l'esprit mariste des frères, ne cite jamais Champagnat car son statut de fondateur n'était pas clairement établi.

²⁴ En particulier par l'instauration du vœu de stabilité. Mais globalement les supérieurs ont eu l'intention de revenir à des usages primitifs tombés en désuétude ou peu pratiqués, comme le port des bas de drap ou la coulpe.

²⁵ Le F. Sylvestre fera de même dans une moindre mesure.

²⁶ C'est en effet insinuer que tout n'a pas été dit sur la doctrine de Champagnat et sur la tradition mariste.

un F. Louis-Marie, certes supérieur général, mais interprète moins légitime que lui de la tradition, puisqu'il est entré dans la congrégation dix ans après lui, en 1832.

Les ALS seraient-ils donc une manifestation de la querelle classique, dans les congrégations en phase de structuration, entre les institutionnels et les charismatiques ; entre les traditionnalistes et les novateurs ? C'est probable. Et cela expliquerait, au moins en partie, la faible réception des ALS parmi les frères. Et puis, c'est le moment, chez les Pères Maristes, du conflit ouvert entre la règle du P. Colin, fondateur et premier supérieur, et les Constitutions du P. Favre, son successeur. Toutefois, s'il y a conflit du côté des Frères Maristes, celui-ci se déroule sur le mode mineur, le F. J.B. se faisant quelque peu le porte-parole de la tradition et de la sensibilité des « anciens » réticents envers le gouvernement impérieux et dynamique du F. Louis-Marie, mais largement submergés par les Frères plus jeunes.

III. LES ALS ET LES RECUEILS DE SOURCES ANCIENNES

Comme je viens de le rappeler, les ALS sont loin d'être un livre de souvenirs confus mais ils sont au contraire puissamment rattachés à la doctrine du fondateur et de ses premiers successeurs, non seulement en général mais encore dans le détail comme je vais le montrer ci-dessous en sélectionnant quelques exemples significatifs.

L'avant-propos : reflet des intentions et de la méthode du F. J.B.

Une introduction a pour fonction d'afficher les intentions d'un auteur ; et le F. Jean-Baptiste n'y a pas manqué puisqu'il commence par cette première phrase : « Qu'est-ce que l'institut des Petits Frères de Marie ? ». Le petit historique qu'il dresse ensuite montre que le livre ne s'adresse pas qu'aux Frères Maristes : « c'est une petite congrégation née dans l'humilité, la pauvreté et à l'ombre de la croix » : une oeuvre bâtie sous la protection de Marie, honorée d'une reconnaissance civile depuis 1851 et d'une approbation romaine depuis 1863.

Je trouve une esquisse de cette espèce de prospectus dans le manuscrit E4 qui contient de nombreux comptes-rendus d'instructions.

Manuscrit E4 p. 48	Avant-propos ALS
Qu'est-ce que la société des Petits Frères de Marie ?	Qu'est-ce que l'Institut des Petits-Frères-de-Marie ?
1° C'est une Congrégation née dans l'humilité, la pauvreté, à l'ombre de la croix de Jésus. Elle est aujourd'hui âgée de 47 ans ²⁷ .	C'est une Congrégation née dans l'humilité, la pauvreté et à l'ombre de la Croix de Jésus. Elle a été fondée le 2 janvier 1817 ; elle a donc aujourd'hui cinquante-deux ans d'existence.
	La petite maison qui lui a servi de berceau ressemblait à l'étable de Bethléem ; c'était [le] même dénuement, la même solitude : car elle est seule et écartée des autres maisons du village de Lavalla.
	Le Vénéré Père Champagnat, son fondateur, était un prêtre plein des vertus et de l'esprit de Jésus-Christ, mais il n'avait ni biens-fonds, ni argent ; ses disciples, nos premiers Frères

²⁷ L'instruction date donc de 1864.

	étaient tous sans fortune ; réunis en famille, c'est par le travail de leurs mains qu'ils pourvurent à leur subsistance.
2° C'est une Congrégation riche de prospérités et de bénédictions divines. La preuve c'est qu'elle a plus de 2 000 sujets, près de 400 maisons d'école et 60 000 élèves.	C'est une Congrégation riche de prospérités et [VII] de bénédictions divines. La preuve de cette affirmation, c'est qu'elle est aujourd'hui répandue dans les principales provinces de la France, en Belgique, dans les Iles Britanniques, en Afrique, au Cap-de-Bonne-Espérance, et en Océanie. Elle a fondé dans ces diverses contrées plus de quatre cents Maisons d'Ecoles, où deux mille Frères donnent l'instruction et l'éducation chrétienne à plus de soixante mille enfants.
3° C'est une petite Congrégation qui a déjà donné au ciel plus de quatre cent cinquante prédestinés.	En outre, plus de six cents de nos Frères sont déjà décédés dans les dispositions les plus édifiantes. C'est donc, nous en avons la douce confiance, autant de prédestinés que la Congrégation a donnés au Ciel, et qui prient pour nous. <i>(Compléments sur les reconnaissances légale (1851) et canonique(1863) et sur les provinces.)</i>
4° C'est une petite Congrégation qui fait profession particulière d'honorer, d'aimer, d'imiter la Sainte Vierge et de répandre son culte et sa dévotion parmi les enfants.	C'est une petite Congrégation qui fait une profession particulière d'honorer, d'aimer, d'imiter la sainte Vierge et de répandre son culte et sa dévotion parmi les enfants.
	C'est pour cela que nous portons le nom de PETITS FRERES DE MARIE
	<i>Considérations sur l'adjectif « petits » intercalées avant le 5° point (Voir ci-dessous)</i>
5° C'est une petite Congrégation que la Mère de Dieu a prise sous sa protection spéciale et qu'elle a promis de conserver pure de zizanie et de toutes mauvaises plantes, particulièrement des quatre suivantes : le mauvais esprit qui tue l'obéissance et la charité, [49] l'esprit de propriété, l'orgueil et l'impureté.	Enfin, notre Institut est une petite Congrégation que la Mère de Dieu a prise sous sa protection spéciale et qu'elle a promis de conserver pure de zizanie et de toutes mauvaises plantes, particulièrement des quatre suivantes : Le mauvais esprit, qui tue l'obéissance, la charité et la vie de famille. [XII]L'orgueil, que Dieu déteste, qui met le trouble partout et qui ruinerait l'esprit de l'Institut s'il y pénétrait. L'impureté, qui est le sceau de Satan et qui doit être inconnue aux enfants de Dieu, aux serviteurs de Marie, aux élus. L'esprit de propriété, qui est le grand ennemi de la sainte pauvreté, gardienne des maisons religieuses.

L'instruction sur l'esprit de l'institut

Le F. J.B. a combiné cette instruction avec une série de considérations spirituelles sur le mot « petit » qui sont inspirées par une circulaire récente du F. Louis-Marie qui défend l'expression « Petits Frères de Marie » proposée dès 1824 et qui a pris un caractère officiel avec la reconnaissance légale de « l'association charitable des Petits Frères de Marie » en 1851. Mais lors des démarches en vue de la reconnaissance canonique, le pape et l'administration romaine, trouvant que les Frères Maristes ressemblent beaucoup aux Frères des Ecoles Chrétiennes, ont imposé comme nom canonique : « Frères Maristes des Ecoles ». Ainsi, chacun à leur manière, le supérieur général et son assistant rappellent que le titre ancien garde sa pertinence. Et tous deux ont de bonnes raisons pour cela car ils se réfèrent à une instruction venant de M. Champagnat : conservée par les F. J.B. sous le titre « Esprit de l'institut » et

par le F. François qui l'intitule : « Caractère et esprit de la société des Petits Frères de Marie »²⁸. Voici d'abord la comparaison entre l'instruction ancienne, qui me semble de peu postérieure à la règle de 1837, et l'avant-propos qui tient compte des évolutions. Par exemple le premier texte parle de la règle, et d'humilité et simplicité tandis que le second évoque les constitutions et les trois vertus d'humilité, simplicité, modestie.

Esprit de l'institut (Manuscrit E3 p. 124. Extrait)	Avant-propos ALS
<p>« Pourquoi ce mot <i>petits</i> qui blesse certaines personnes, qui fait peut-être rougir quelques frères et qui est une énigme à ceux qui ne connaissent pas l'esprit de notre congrégation?</p>	<p>Mais pourquoi ce mot : <i>Petits-Frères</i> qui blesse certaines personnes et qui fait peut-être rougir quelques Frères encore faibles dans l'esprit de leur état ?</p>
<p>1 Ce mot <i>petits</i> est là pour nous apprendre l'esprit de notre règle, l'esprit qui doit animer les membres de cet institut. Ce mot <i>petits</i> est le flambeau qui doit nous éclairer, et sans lequel nous n'aurions et ne verrions qu'une lettre morte dans notre règle. Il est la clef qui nous en donnera le vrai sens et l'intelligence;</p>	<p>Ce mot <i>Petit</i> est là pour nous apprendre quel est le véritable esprit de notre Institut, l'esprit qui doit animer tous tes Frères qui en font partie. Ce mot <i>Petit</i> est le flambeau qui doit nous éclairer, quand nous lisons et méditons notre Règle et sans lequel nous n'y verrions qu'une lettre morte. Il est la clef qui nous en ouvre l'entrée, nous en découvre le véritable sens et nous en donne l'intelligence parfaite.</p>
<p>il est, en un seul mot formé de cinq lettres, le commentaire et l'explication de toute la règle. Ce n'est pas par hasard, ni sans motif, qu'il se trouve là, ce n'est pas un mot superflu et, encore moins, [125] inutile, comme quelques-uns pourraient le croire. Il a une grande, une immense signification et le supprimer, le retrancher ce serait changer notre esprit, ce serait, je ne crains pas de le dire, détruire et anéantir cet institut.</p>	<p>Il est, en un seul mot composé de cinq lettres, l'explication et le [VII] commentaire le plus naturel et le plus vrai de tout ce qui est contenu dans nos Constitutions. Ce n'est donc pas au hasard, ni sans motif, qu'il est placé à la tête de nos livres, il n'y est pas un mot superflu, inutile, comme quelques-uns pourraient le croire ; il y a un sens profond.</p>
<p>Que signifie donc ce mot qui a une telle portée, que nous apprend-il? Il nous apprend que l'esprit de cet institut est un esprit d'humilité et de simplicité, que la vie des Frères doit être une vie humble, cachée et inconnue au monde, que l'humilité et la simplicité doivent être les vertus principales et privilégiées des Frères de Marie, que nous devons travailler sans cesse à devenir humbles et que c'est par ces vertus que nous pouvons acquérir la perfection de notre état et procurer la gloire de Dieu; que nous devons nous efforcer continuellement de nous faire petits, et nous regarder toujours non seulement comme les derniers des religieux, mais encore comme les derniers des fidèles dans l'Eglise de Dieu.</p>	<p>Que signifie-t-il donc ce mot <i>Petit</i> ? Que nous apprend-il ? Il nous apprend que l'Esprit de notre Institut est un esprit d'humilité, de simplicité et de modestie ; que la vie des Frères à l'exemple de celle de la sainte Vierge, doit être une vie humble, cachée et inconnue au monde ; que nous devons retracer et faire revivre dans notre conduite les vertus de la sainte Vierge, particulièrement son humilité profonde et son ardente charité, nous efforçant d'être comme Elle, humbles, modestes et tout brûlants d'amour pour Jésus.</p>

²⁸ La source est donc commune et ne peut guère être que Champagnat.

Après avoir rappelé cette instruction primordiale, dont s'est probablement inspiré le F. Louis-Marie (qui n'en dit rien) le F. J.B. copie pratiquement les variations sur le mot « petit » après un préambule :

«Tel est le caractère distinctif, l'esprit propre de notre Institut. Nous sommes appelés à nous sanctifier par l'humilité ; efforçons-nous donc, comme nous y exhorte le Révérend Frère Supérieur-Général, dans la dernière Circulaire, d'être et de paraître en tout et partout ce que nous dit le beau nom que nous portons : *De bons, de vrais Petits-Frères-de-Marie.* »

Avant-propos	Circulaire du 16 juillet 1868 (C. III p. 452-460) Sur l'humilité.
<p><i>Petits</i> devant Dieu, pour imiter Jésus-Christ [VIII] [...] Comme lui, prions aussi avec une grande modestie et un profond respect, et nos prières seront toujours reçues de Dieu.</p>	<p><i>Petits devant Dieu</i>, à l'exemple de Notre-Seigneur [...]</p>
<p><i>Petits</i> devant nos Supérieurs, à l'exemple de tous les vrais religieux qui ne voient en eux que les représentants de Dieu et les dépositaires de son autorité, [...]</p>	<p><i>Petits devant nos Supérieurs</i>, à l'exemple de tous les vrais Religieux qui ne voient en eux que les Représentants de Dieu, les Dépositaires de son autorité, [...]</p>
<p><i>Petits</i> devant les autorités, le clergé et les magistrats ; les aimant, les respectant, les honorant, comme le veut la Règle [...]</p>	<p><i>Petits devant les Autorités</i>, le Clergé et les Magistrats les aimant, les respectant, les honorant comme le veut la Règle, [...]</p>
<p><i>Petits</i> devant nos confrères, [...] à l'exemple du divin Maître, qui nous assure qu'il <i>n'est pas venu pour être servi, mais pour servir.</i></p>	<p><i>Petits devant nos Confrères</i>, [...] à l'exemple du divin Maître qui nous dit lui-même qu'il <i>n'est pas venu polir être servi, mais pour servir.</i></p>

Les dernière propositions revêtent un caractère moins classique et présentent des variantes un peu plus importantes qui laissent soupçonner que les deux auteurs se sont inspirés de versions différentes d'un même texte de base. La première proposition est identique chez les deux :

« *Petits*, même devant les enfants, voyant en eux les membres de Jésus-Christ, les temples du Saint-Esprit, les enfants de Dieu et les héritiers du ciel ; et, dans ces vues de foi, les honorant, les traitant avec respect, nous dévouant tout entiers à leur éducation, ne plaignant ni peines ni soins pour les former à la vertu et les conserver dans l'innocence. »

Seul l'avant-propos porte le paragraphe qui suit. Il se peut que le F. Louis-Marie l'ait omis car il est largement répété au paragraphe suivant :

« *Petits* dans notre enseignement. A cette fin, étudier les sciences profanes et nous livrer à l'instruction religieuse et civile des enfants, uniquement pour plaire à Dieu et lui gagner des âmes. Faire le bien sans bruit, nous effacer partout et fuir avec soin les honneurs, l'éclat, tout ce qui ne peut servir qu'à nourrir la vanité et nous attirer les louanges des hommes²⁹. »

Le dernier paragraphe présente des variantes un peu plus importantes :

<p><i>Petits</i> devant nous-mêmes, dans nos pensées, dans nos désirs, nos</p>	<p><i>Petits devant nous-mêmes</i>, dans nos pensées, dans nos désirs, dans nos paroles, dans nos actions, dans toute notre</p>
--	---

²⁹ Le F. J.B. cite un article de règle.

paroles, nos actions et toute notre conduite ; fuyant la vanité, la vaine gloire, les honneurs, les applaudissements ; nous humiliant beaucoup, afin que Dieu ne nous humilie pas.	conduite ; fuyant la vanité, la vaine gloire, les honneurs, les applaudissements ; aimant à être ignorés, comptés pour rien , nous humiliant beaucoup, afin que le bon Dieu ne nous humilie pas, car quiconque s'élève sera abaissé, dit Jésus-Christ lui-même. (Luc, XVIII, 14.)
--	---

Ainsi, l'étude de l'avant-propos met en évidence que le F. J.B. a procédé à un collage d'extraits d'instructions plus ou moins anciennes. Un très grand nombre de chapitres sont constitués sur ce même modèle copié-collé.

Les ALS et le Traité sur l'éducation

J'ai déjà présenté plus haut le *Traité sur l'éducation* (AFM/5201-25.) qui a reçu récemment le titre de *Apostolat d'un frère Mariste* (A.D.F.M.). Sa première partie, intitulée « Moyens de faire le bien parmi les enfants » est un traité du zèle éducatif en 17 chapitres très inspirés des instructions du P. Champagnat. La seconde partie qui traite « De l'éducation » en 22 chapitres est largement l'œuvre du F. Jean-Baptiste, fortement inspiré par Mgr Dupanloup, auteur pédagogique reconnu³⁰. Le chapitre 1 des ALS : « Qu'est-ce qu'un Frère ? » est le reflet de ces deux parties de A.D.F.M. Le tableau ci-dessous donne les résultats de cette enquête.

ALS chapitre 1 ³¹	ADFM
<p><i>Qu'est-ce qu'un frère ?</i></p> <p>1° <i>C'est une âme prédestinée à une grande piété, à une vie très pure, à une solide vertu ; une âme sur laquelle Dieu a des desseins particuliers de miséricorde</i></p>	<p>ch. 3³² « Combien il est avantageux de travailler au salut des âmes » :</p> <p>« C'est une marque de prédestination, dit St Liguori, que de travailler à gagner des âmes à Dieu »</p> <p>Cette vocation requiert : « une grande application à notre avancement spirituel, nous efforçant de croître tous les jours en piété, en charité et en toutes sortes de vertu »</p>
<p>2° <i>C'est le coopérateur de Dieu et l'associé de Jésus-Christ dans la sainte mission de sauver les âmes</i></p> <p>« les Frères occupés à instruire et à former les enfants à la vertu, recueillent les fruits de la croix et du sang de Jésus-Christ ; comme saint Paul, ils peuvent dire : <i>Nous sommes les aides de Dieu dans le ministère de la sanctification des âmes. Quelle gloire, quel honneur pour un Frère !</i> »</p>	<p>ch. 2 : « Excellence de ce but (éducatif) » :</p> <p>« or, telle est l'excellence de notre vocation, telle est la dignité de l'emploi qui nous est confié que nous sommes appelés à coopérer avec Dieu dans la fonction du monde la plus relevée qui est le salut des enfants. Nous pouvons dire avec l'apôtre que nous sommes les aides de Dieu. Peut-on trouver rien de plus grand qu'un emploi que le Fils de Dieu est venu exercer lui-même sur la terre et pour lequel il a donné son sang et sa vie... »</p>
<p>3° <i>C'est l'homme sage dont parle Isaïe qui passe sa vie à jeter des fondements et à réparer les ruines.</i></p>	<p>ch. 3 « Si vous assistez le pauvre, si vous consolez l'affligé, si vous instruisez l'ignorant, dit le</p>

³⁰ Il a publié en 1850 un ouvrage intitulé *De l'éducation*.

³¹ Ce qui est en lettres italiques est la pensée textuelle de Marcellin Champagnat ; ce qui est entre guillemets est sa pensée quant au sens.

³² Dans la 1° partie du traité le chiffre du chapitre est en numération arabe ; les chiffres romains concernent la seconde.

<p>« Il jette les fondements de la crainte du péché, en formant la conscience des enfants, en les préservant du mal. »</p>	<p>prophète Isaïe, vous élèverez des fondements pour la suite des âges ; on vous appellera le réparateur des ruines [...] »</p> <p>ch. VIII « Former la conscience des enfants et leur inspirer une vive horreur du péché. » « Après avoir ainsi éclairé et formé la conscience des enfants, il faut s'attacher à leur inspirer une grande crainte de Dieu et une vive horreur du péché »</p>
<p>« Il jette les fondements de toutes les vertus, en formant le cœur de l'enfant »</p>	<p>ch. X « Former le cœur de l'enfant »</p> <p>« Pour former véritablement le caractère des enfants il faut former leur cœur. En effet, c'est dans le cœur qu'est la source des vices »...</p>
<p>« On ne recueille dans un champ que ce qu'on y a semé ; si la semence est du froment, on aura du froment ; si on sème de l'ivraie, on ne peut moissonner que de l'ivraie. L'enfant qui reçoit des principes de vertu donne des fruits de vertu. Celui qui est abandonné à lui-même ou qui reçoit une mauvaise éducation, donnera des fruits de mort. Une vie vertueuse ou une vie vicieuse ont donc leur fondement dans l'éducation. »</p>	<p>ch. II « On ne récolte dans un champ que ce qu'on y a semé. Si la semence est du froment, on aura du froment, si on sème de l'ivraie on ne peut moissonner que de l'ivraie. Si l'enfant reçoit des principes de vertu, il donnera des fruits de vertu, s'il est abandonné à lui-même ou si les leçons et les exemples qu'il reçoit sont mauvais, il ne donnera que des fruits de mort. »</p>
<p><i>Il jette les fondements religieux des paroisses.</i></p> <p>« Les enfants sont la pépinière de l'Église ; c'est par eux qu'elle se renouvelle, c'est par eux qu'elle conserve la foi et la piété »</p>	<p>ch. IV « Un autre avantage de l'éducation chrétienne donnée aux enfants dans l'école, c'est de conserver la foi dans les familles et d'assurer le succès du ministère des pasteurs. En effet, les enfants sont la pépinière de l'Église ; c'est par eux qu'elle se renouvelle ; c'est par eux qu'elle conserve la foi et les bonnes mœurs ».</p>
<p>4° <i>C'est le remplaçant des pères et des mères</i></p> <p>« un grand nombre d'enfants resteraient dans l'ignorance, croupiraient dans le vice et se perdraient, si Dieu, dans son infinie miséricorde n'avait eu pitié d'eux et n'avait suscité des maîtres pieux pour en prendre soin et les élever chrétiennement. Voilà la raison des écoles des Frères et le but que Dieu s'est proposé. »</p>	<p>ch. 1 « Dans ce siècle la plupart des parents ne sont pas en état de donner à leurs enfants l'instruction et l'éducation religieuse »...</p> <p>p. 4 « d'où il suit qu'un nombre infini de jeunes gens resteraient dans l'ignorance des vérités de la foi chrétienne et croupiraient dans le vice si Dieu dans son ineffable miséricorde n'avait eu pitié d'eux et n'avait suscité des maîtres pieux pour en prendre soin et les élever chrétiennement. »</p>
<p><i>C'est l'aide des pasteurs de l'Église.</i></p> <p>« ils sont les aides, les coopérateurs des pasteurs de l'Église, qui, trop occupés par les autres parties du saint ministère, ne peuvent donner à l'instruction et à l'éducation des enfants tout le temps que demande un emploi de cette importance (le catéchisme). »</p>	<p>ch. IV « le fruit à venir du ministère des pasteurs est renfermé comme dans son germe dans cette éducation et c'est d'elle que dépendent tout le succès et les fruits de leurs travaux. C'est en vain que les prêtres annoncent la parole de Dieu s'ils ne sont pas compris ; et comment le seraient-ils si l'on a laissé les enfants dans l'ignorance et sans éducation ? »</p>
<p><i>C'est le remplaçant des soldats et des gendarmes</i></p>	<p>ch. II « Il ne faut pas se le dissimuler, c'est la mauvaise éducation qui peuple la terre de criminels, d'ennemis de la société et l'enfer de réprouvés »</p>

	ch. V « L'instruction sans religion développe les germes du vice [...]. Elle favorise l'accroissement des crimes au lieu de les diminuer. »
5° <i>C'est l'ange gardien des enfants</i>	ch. XIII « Un frère est l'ange gardien de ses enfants »
« pour être l'ange gardien des enfants, un Frère doit exercer sur eux une vigilance continuelle, et cette vigilance doit s'étendre à tous les enfants, à tous les sens, à toutes leurs actions. »	Semble résumer le ch. XIII
6° <i>C'est le modèle et l'Évangile vivant des enfants et de tout le monde</i>	ch. 11 « Leurs actions doivent être comme un catéchisme continu qui apprenne aux enfants à vivre chrétiennement leur vie un évangile vivant où chaque élève puisse lire la manière dont il doit se conduire et pour imiter J.C. et pour être un parfait chrétien »

La corrélation entre ADFM et les ALS est donc évidente. Néanmoins la plupart des références concernent la seconde partie du traité, moins influencée par Champagnat, comme le montre le tableau ci-dessous.

Chapitres des ALS	ADFM. 2° partie : De l'éducation
Ch. XXXVIII (Du saint respect dû à l'enfant), XL (De la surveillance)	Ch. XIII De la surveillance ; Ch. XV : du saint respect dû à l'enfant
Ch. XXXV (Qu'est-ce que donner l'éducation à un enfant)	Ch. I-II, VI-VIII, X-XI, XIII, XVI, XX.
Ch. XXXVI (Nécessité de l'éducation)	Ch. II-III : Nécessité d'une bonne éducation pour l'enfant, l'Etat, la famille, la religion.
Ch. XXXVII (Ce que c'est qu'un catéchisme bien fait)	Ch. 11, 14, (1° partie de ADFM ³³) ; XVIII (nécessité de l'étude), XIX Préparation du catéchisme ; XXI. Qualités de l'instruction.
Ch. XXXIX (Entretien sur la discipline)	Ch. XI/ de la discipline, second moyen d'éducation

Tous les chapitres des ALS traitant d'éducation sont donc composés surtout à partir de la seconde partie de ADFM³⁴. De ce fait, l'influence des instructions du P. Champagnat y est faible : plusieurs des chapitres (XXXVI, XXXVIII, XLI) ne se réfèrent pas au fondateur et d'autres ne le citent que rapidement. Le F. J.B. a donc plutôt réinterprété la pensée éducative de Champagnat à la lumière de théoriciens de la pensée éducative du milieu du XIX^e siècle, dont Mgr. Dupanloup est de loin le principal. Même si elle ne contredit pas la doctrine éducative de Champagnat, cette démarche s'éloigne du souci de fortifier l'esprit primitif affiché dans l'avant-propos. Assez conservateur en matière spirituelle, le F.J.B. aurait été plus novateur, au moins quant à la former, en matière pédagogique.

³³ Ces deux chapitres viennent de Champagnat.

³⁴ Il est vrai que cette influence n'est pas toujours directe car le manuscrit « *Écrits 2* », qui renferme 37 examens de conscience sur l'éducation, suit le plan de ADFM et semble très fortement inspiré par lui, a parfois servi de référence. Par exemple, l'examen 69 qui traite du bon exemple s'interrompt brusquement par ces mots : « La suite telle qu'elle est dans le ... ». Et effectivement celle-ci se trouve dans le chapitre 11 de ADFM.

Autres relations entre les manuscrits du F. J.B. et les ALS

En m'appuyant sur le catalogue thématique des manuscrits³⁵ je pourrais mettre en évidence bien d'autres connivences. Par exemple les chapitres XIII-XV parlent de la prière, de l'oraison et de l'office. Pour traiter ces sujets le F. J.B. n'avait que l'embarras du choix dans ses manuscrits :

Prière, piété en général

Manuscrit	Page	Titre
E1	76°	Deuxième moyen de salut, la prière. Sa nécessité
E2	9°	Piété. Estime que nous devons avoir de la piété
	10°	De la nécessité de la prière
	22°	Moyens... pour acquérir l'esprit d'oraison et le don de piété
	70°	Du 2° moyen de faire le bien (aux enfants) qui est la prière
	71°	Sentiments des saints sur la nécessité de la prière pur faire le bien
	72°	Du second moyen... qui est la prière. Pratiques
E3	86	Nécessité de la prière en général
	185	Examen sur les prières
	272	Exeman sur les prières
	305	Exercices de piété
E4	37	L'esprit de prière
	272	Nécessité de la piété, de l'esprit de prière pour un religieux

Oraison et autres pratiques

Manuscrit	Page ou numéro	Titre
		I/ ORAISON
E1	77°	Troisième moyen de salut, l'oraison
	78°	De l'oraison (suite)
E2	11°	Des fruits de l'oraison
	12°	Des fruits de l'oraison (suite)
	13°	Des fruits de l'oraison (suite)
	14°	De la préparation à l'oraison
	15°	De la préparation prochaine à l'oraison
	16°	De la considération
	17°	Des affections
	18°	Des résolutions
	19°	Des obstacles à l'oraison
	20°	Comment il faut combattre les distractions...
	21°	Comment on doit regarder les distractions...
E3	303	Méditation
E4	299	Nécessité de l'oraison, de la méditation
		II/ DIVERSES PRATIQUES
E2	23°	De l'office et des autres prières vocales...

³⁵ Etabli par mes soins. N'existe qu'en version digitalisée.

	24°	De ce qu'il faut faire pendant l'office...
	25°	De l'examen de conscience ³⁶ . De l'estime que nous devons en avoir
	26°	De l'examen de conscience et des conditions qu'il doit avoir
	27°	Pour corriger le défaut qui fait le sujet de notre examen
	28°	Pourquoi l'examen particulier produit peu de fruits

Sur le thème de la sainteté (ALS, Ch. XX-XXI) les sources à notre disposition sont également nombreuses.

Manuscrit	Page ou numéro	Titre
E1	43°	Ce que c'est qu'un saint
	44°	Ce que c'est qu'un saint (suite)
	45°	1° caractère de la sainteté, la crainte du péché
	46°	2° caractère : le don de piété
	47°	3° caractère : l'amour de J.C.
	48°	4° caractère : l'humilité
	49°	5° caractère : l'obéissance
	50°	6° caractère : les épreuves, l'amour de la croix
E3	261	Les saints étaient des hommes semblables à nous
	263	Que faut-il faire pour faire un saint ?
	359	Science des saints
E4	59	Avez-vous vu un saint ? Vous le reconnaîtrez à ces marques

Je crois avoir suffisamment montré combien les ALS étaient ancrés dans les manuscrits conservés par le F.J.B. et il est temps de tester les ALS en tant que source historique.

³⁶ Je note que les ALS ne parlent pas de cet exercice pourtant important dans la vie religieuse. D'autres thèmes classiques ne sont pas davantage traités sinon par allusions : par exemple, la pauvreté, la dévotion mariale, la confiance en Dieu...

IV. LA VALEUR HISTORIQUE DES ALS

Les préambules de nombreux chapitres rapportent des anecdotes sur la vie des Frères au temps de Champagnat. Je les ai longtemps prises pour des inventions du F Jean-Baptiste destinées à piquer l'attention de ses lecteurs. Je pense à présent qu'un grand nombre d'entre elles ont un fondement historique venant de la tradition orale de l'institut, de confidences, de souvenirs du F. J.B. et même de témoignages écrits dont il possédait encore la copie.

J'ai évoqué plus haut les cinq recueils qui nous restent de lui mais je n'ai pas encore précisé qu'après la mort du F. J.B. tous ses papiers avaient été copiés par le secrétariat sur des cahiers numérotés de 1 à 87, ensuite réunis en recueils. Le tableau ci-dessous montre qu'il manque actuellement environ 1/3 de la copie des papiers du F. J.B.

Nom des manuscrits	Numéros des cahiers	Etat actuel
Traité sur l'éducation (A.D.F.M. 866 p.)	1-24	Tous disponibles
14 cahiers	25-39	Tous disparus
« Ecrits 4 » (424 p.)	40-64	Manquent les n° 46-48, 62, 65-68
« Ecrits 2 » Sujets d'examen de conscience	69-78	Manquent les n° 79-80
« Ecrits 3 ». Instructions (360 p.)	81-87	Manque le n° 85

Ces disparitions n'ont pas, sauf exception, été involontaires. Ont été éliminés les cahiers ayant recopié des lettres de direction spirituelle. Ce souci tardif de discrétion vient peut-être du décret *Quaemadmodum* de la Congrégation des évêques et réguliers, en 1890, qui interdit aux supérieurs des congrégations laïcales d'interroger leurs dirigés au for interne, particulièrement en matière de chasteté. Conserver des lettres de direction évoquant une telle pratique, fort mal considérée par les confesseurs, particulièrement les Pères Maristes, aurait pu être gênant. D'ailleurs, la conséquence de ce décret a été l'arrêt de la pratique des lettres de direction que les Frères devaient envoyer régulièrement à leurs assistants. Tout n'a pas été expurgé : à la fin ou au début de certains des cahiers conservés quelques lettres ont échappé à la destruction. Mais la plupart des cahiers manquants de la série n° 40-87, devaient comporter des séries de lettres.

La disparition des cahiers 25-39, qui constituaient un ensemble cohérent de 500 pages environ, a certainement une cause différente. Et je me demande s'ils ne contenaient pas des témoignages écrits des frères, recueillis par le F. Jean-Baptiste après 1840, ayant servi à écrire la Vie de Champagnat. Disposant de ce corpus jusqu'à sa mort en 1872, le F. J.B. en aurait encore employé des extraits dans les ALS et dans les *Biographies de quelques Frères*.

Cette disparition des cahiers 25-39 pourrait avoir pour cause l'ouverture du procès diocésain de canonisation de Champagnat en 1886-1888. C'est en effet le moment où les supérieurs, ayant besoin d'une biographie canonique du serviteur de Dieu, veulent fonder celle-ci essentiellement sur la Vie de 1856. On imagine d'ailleurs quels troubles et complications aurait suscité la résurgence de sources antérieures. Ce n'est qu'une hypothèse ; mais au cours du procès de béatification les supérieurs devront argumenter avec force pour imposer l'idée que la Vie de 1856 reflète bien la vérité historique et mérite de servir de biographie canonique. Les Mémoires du F. Sylvestre sont la réponse d'un ancien à ceux qui doutent de son authenticité. Dans son avant-propos il ne marchandait pas les éloges décernés à la Vie du fondateur « d'une exactitude incontestable » -et à son auteur « d'un jugement sûr et prompt, d'une intelligence rare, et surtout d'un tact particulier »³⁷.

³⁷ Il déclare aussi avoir donné son avis sur cette Vie à la demande faite par le Supérieur général, non seulement à lui-même, mais aux autres Frères anciens.

Les traces des ALS dans la biographie canonique de Champagnat

En 1991 le F. Agustin Carazo a publié les actes du procès diocésain de canonisation de M. Champagnat dont sa biographie, organisée en 21 chapitres et 376 articles. Même si l'immense majorité de ceux-ci viennent de la Vie de 1856, l'influence des ALS n'y est pas totalement absente. Je la trouve notamment aux articles suivants :

N°	Chapitre	Sujet	Chapitre ALS
131	VII/ Sa foi héroïque	Les placements des frères	XXXIV/ Les Placements, p.421
207	XI/ Son héroïque prudence	Je jeûne des petits frères	IV/ Le jeûne des petits frères, p. 39.
248	XII/ De la vertu de religion	Le mois de Marie et les fêtes mariales	XI/ Origine des pratiques...
256	XII/ Idem	Un document de 1818 sur la dévotion aux anges gardiens	XI/ Idem
269-271	XII/ « De gratitude »	Sur la reconnaissance envers Dieu	XII/ La nuit du dernier jour...
313	XIV/ « De castitate »	Renvoi d'un postulant ou d'un novice corrupteur.	XIX/ La paix des communautés, p. 208

Comme nous le voyons, la moisson est assez maigre, même si certains des faits rapportés ont une réelle importance historique sur laquelle je vais revenir. Ceci dit, quelles que soient les causes de disparition des sources, celle-ci est tardive et les ALS ont dû conserver des traces de documents aujourd'hui disparus.

Les chapitres historiques

Plusieurs chapitres des ALS ont un caractère historique évident. C'est le cas des chapitres XI et XII qui présentent une véritable histoire des pratiques liturgiques et de dévotion de l'institut. Dans le chapitre XI qui empile un grand nombre de faits et de détails sont évoquées les grandes fêtes telles que Noël avec adoration de l'enfant Jésus à la crèche ; le carême avec méditations et lectures sur « *Les Souffrances de Jésus-Christ* par le Père Allaume³⁸ » couronné par les cérémonies de la Semaine sainte...

Curieusement, l'auteur date le début de la pratique liturgique solennelle « dès qu'on eut une chapelle, en 1824 ». Bien que la communauté ne s'installe à L'Hermitage qu'au printemps 1825 il considère que la chapelle provisoire des bois a été la première. Il ajoute d'ailleurs : « C'est de cette même année 1824 que date l'établissement des processions du Saint Sacrement à la Maison-Mère de l'Hermitage ». Et encore, les cinq principales fêtes de la sainte Vierge, sont célébrées solennellement dans l'Institut « depuis 1824 ». Surtout, bien que l'auteur évoque longuement l'établissement du *Salve Regina* à l'occasion de la révolution de 1830 il en nuance fortement l'importance : « La coutume de dire le *Salve Regina* après la sainte Messe, dans les maisons de Noviciat, est plus ancienne et date de 1824, elle a pris naissance dans la petite chapelle bâtie au milieu des bois et où le vénéré Père disait la sainte Messe pendant la construction de la maison de l'Hermitage. » A n'en pas douter, pour le F. J.B. et la tradition mariste, l'année de référence n'est pas celle de l'installation de la communauté à L'Hermitage, en mai 1825, mais celle de la construction du gros œuvre de la maison au cours du printemps et de l'été 1824, la chapelle des bois étant le lieu symbolique de cette refondation. Nous apprenons même des choses importantes sur le temps de La Valla :

³⁸ En fait l'ouvrage est du P. Thomas de Jésus, religieux portugais, traduit par le P. Alleaume.

« Quand on eut une chapelle à Lavalla, outre la sainte messe et les visites particulières que chacun pouvait faire dans le courant de la journée, trois fois le jour, c'est-à-dire le matin en se levant, au sortir de table après le dîner, et le soir avant le coucher, toute la communauté se rendait à la chapelle pour adorer le Saint-Sacrement ». De même « la pratique du jeûne du samedi date des premiers jours de l'Institut ».

Il y a aussi le mois de Marie :

« Le Père Champagnat l'établit à Lavalla dès son arrivée dans cette paroisse. Il le faisait tous les jours, le matin après la messe³⁹. A son exemple et par ses conseils, les exercices du mois de Marie se firent dans tous les hameaux de la paroisse, et bientôt même, chaque famille eut son oratoire »...

Mais je m'attarderai sur la référence (p. 113) à un document précis :

« Dans une note écrite de la main du pieux Fondateur, en 1818, et qui résumait les principales choses que les Frères devaient enseigner aux enfants, il est marqué ce qui suit : Les Frères auront une grande confiance en leur ange gardien, ils l'invoqueront souvent, ainsi que les anges gardiens des enfants qui leur sont confiés. L'image de l'ange gardien sera placée dans toutes les classes, et les Frères ne manqueront pas de profiter de toutes les occasions qui se présenteront pour rappeler aux enfants les services signalés que nous rendent nos anges gardiens, ce que nous leur devons, combien il est avantageux de les invoquer souvent et d'avoir pour eux une grande dévotion. »

Je n'ai pu retrouver trace de ce texte dans les sources maristes, même si l'idée du Frère Ange Gardien - un lieu commun de la littérature éducative⁴⁰ - y est plusieurs fois affirmée. D'autre part, la date de 1818 me paraît bien étonnante puisqu'on est à une époque où les Frères commencent à peine à faire l'école à La Valla et peut-être à Marlhes. Mais le F. Jean-Baptiste n'a pas pour habitude de dater sans raison les documents. Est-ce un document émanant de Champagnat qui aurait ensuite disparu⁴¹ ?

Le chapitre XII complète l'historique des dévotions en décrivant un usage abandonné après Champagnat : la dernière heure de l'année en cours et la première de la suivante étaient consacrées à l'action de grâces, au repentir et à l'offrande à Dieu de la nouvelle année : une pratique qui datait certainement du temps de La Valla. Le F. J.B. ne nous dit rien sur les raisons et les circonstances de l'abandon d'une pratique assez exigeante pour des novices.

Le chapitre 33 intitulé « L'union fait la force » qui exalte l'unité de la congrégation dès les origines, a, lui aussi, une grande valeur historique. Il cite plusieurs circulaires de Champagnat et son testament spirituel. Surtout, nous y trouvons un éloge de l'union des F. François, Louis-Marie et Jean-Baptiste appelés « les trois un » :

« Frère François et ses deux Assistants, par affection pour leur vénéré Père, autant que par vertu et [410] par devoir de conscience, ont tenu à se montrer fidèles à cet avis du Père Champagnat, leur union a été entière, constante et inaltérable. » [...] Les trois Frères étaient des plus anciens ; ils avaient vécu longtemps avec le pieux Fondateur, l'avaient aidé dans le gouvernement de l'Institut, et ils avaient particulièrement été formés par lui. [...] Son esprit tout entier avait passé dans chacun d'eux, et c'est cet esprit qui a été l'âme de leur administration et de toutes les œuvres qu'il leur a été donné de faire. »

Le texte émet cependant une réserve discrète en montrant que l'union a eu son maillon faible :

« Frère François, à peu près toujours malade et dans l'impossibilité d'agir, est forcément obligé de laisser tout le fardeau de l'administration aux Assistants, qui [...] pourvoient à tout, avec un

³⁹ Dans l'église.

⁴⁰ J'ai supposé que ce texte venait des Frères des Ecoles chrétiennes, mais je n'en ai pas trouvé la trace dans leur littérature. On trouve chez Charles Démià des idées proches de celles de Champagnat mais il n'est pas possible d'affirmer une filiation.

⁴¹ La biographie canonique du procès diocésain de canonisation cite ce passage in extenso. C'est le signe qu'il n'existait aucune autre source sur ce document.

esprit d'unité si parfait, une telle abnégation que les Frères se sont à peine aperçu qu'il s'effaçait et n'agissait que par ses Assistants. »

C'est un chapitre, qui idéalise beaucoup l'histoire du gouvernement de l'institut, et glorifie sans nuances les F. Jean-Baptiste et Louis-Marie tout en dévalorisant le F. François. Il nous pose un problème quant à son auteur car une auto-glorification du F. J.B. paraît étonnante voire inconvenante. Mais celui-ci nous désigne indirectement l'auteur :

« Un des Frères des plus capables et des plus spirituels, [...] s'écriait : Il serait plus difficile de diviser ces trois hommes que de planter un rosier au milieu de l'Océan. ».

Il s'agit presque certainement du F. Pascal (1824-1867), maître des novices puis assistant à partir de 1854, dont le F. J.B. vient d'écrire la vie en utilisant les papiers qu'il a laissés⁴².

Les anecdotes issues de la tradition orale ou de plusieurs personnes

Il nous faut à présent examiner des textes d'un intérêt a priori moindre mais non négligeable. Ainsi, au chapitre 2 des ALS le F. J.B. rapporte :

« Un ancien Frère Directeur, à caractère aigre, pénible, et à courte vue, contrarié un jour par la présence et le bruit que faisaient les plus jeunes Frères, s'écria, dans un moment d'impatience : « A quoi bon tant de quarts de Frères ? Ils ne servent ici qu'à troubler l'ordre, le recueillement, et à dévorer le bien de l'Institut ; et, dans les postes à faire rire et parler le public, à embarrasser les Frères, et à nuire au succès des écoles. Le vénéré Père, qui passait, entendant ces paroles, se contenta de répondre en riant : « Un quart de Frère ! Vraiment, c'est trop peu ; c'est trop mépriser ces jeunes gens ; accordez-leur au moins d'être un bonne moitié de Frère. ».

Cette anecdote n'est pas une pure invention car elle illustre trop bien le conflit de générations entre frères anciens et jeunes frères à l'Hermitage dans les années 1835-40, quand le noviciat devient très nombreux. Et les circonstances de l'invention de l'expression « quart de frère me paraissent historiques, même si aucun frère ancien n'a exactement prononcé la diatribe rapportée ci-dessus.

Au chapitre 3 la situation est assez semblable : Champagnat passant au noviciat voit un novice mis en pénitence qui, à la récréation suivante, lui explique : « Tandis que le Frère Louis nous expliquait ce que c'est que manquer sa vocation, j'ai dit à un tel : Vous n'êtes qu'un Frère manqué » [...]. « Voyant que plusieurs s'étaient approchés et écoutaient cet entretien, [Champagnat] reprit : « Qu'est-ce que manquer sa vocation ? - C'est jeter le froc aux buissons, répondit quelqu'un. ». Suit alors une instruction de Champagnat sur le sujet.

Qu'y a-t-il d'historique dans tout cela ? L'allusion au F. Louis attire notre attention car il a été formateur de novices à La Valla en 1820-22 puis à L'Hermitage vers 1828-30. D'autre part, la communauté est peu nombreuse et les relations entre Champagnat et les novices sont familières. Cet épisode, a eu lieu du temps de La Valla. Ce pourrait même être un souvenir personnel du F. J.B. entré au noviciat en 1822 et qui aurait même pu être le novice puni.

C'est à la même année que fait allusion une anecdote du chapitre XXII dont le F. J.B. lui-même est le conteur⁴³ :

« Pendant la neuvaine préparatoire à la grande fête de la Toussaint de 1822, le Père Champagnat, pour stimuler et nourrir la piété de ses frères, leur disait un mot tous les soirs, sur le but et l'objet de cette fête. Un jour, après souper, et avant de dire les grâces, il m'adressa cette demande : Dites-moi, mon Frère, combien il y a-t-il de sortes d'Eglises ? »

Celui-ci ayant répondu brillamment, le P. Champagnat reprend : « Savez-vous ce que c'est qu'un Saint ? ». Comme personne n'a pu y répondre de manière satisfaisante, il donne un jour pour réfléchir. Le F. J.B. ajoute : « Les autres jeunes Frères et les Novices en firent autant (que moi) parce

⁴² Biographies de quelques frères..., 1868, p. 346-413.

⁴³ Champagnat lui précise que « saint Jean-Baptiste, votre glorieux patron » n'a pas fait de miracle.

que chacun de nous avait chance d'être interrogé ». La communauté est donc peu nombreuse. Comme les novices pensent qu'être saint c'est faire des miracles, Champagnat va les détromper.

L'historicité de l'épisode rapporté au chapitre 5 sur les frères que Champagnat n'aimait pas est plus complexe à établir :

« Un jour, après avoir parlé des qualités nécessaires à un maître pour s'attacher les enfants, il dit en riant : Devinez quels sont les Frères que je n'aime pas ? ». Et il détaille cinq types de mauvais pédagogues : les Frères prêcheurs, bourgeois (négligents) *bonnes (trop familiers)* bourreaux (brutaux), s'attirant les objections d'un frère, fondées sur l'Écriture qui recommande de châtier les enfants. et « que les châtiments sont nécessaires pour obtenir la discipline que vous nous recommandez tant et que vous nous assurez être la moitié de l'éducation. ».

Cette conversation se passe encore en récréation puisque la cloche interrompt le débat qui va reprendre à la récréation suivante, le P. Champagnat déclarant ne pas aimer non plus « les Frères qui ont mal aux coudes (paresseux), les Frères domestiques (sans dévouement) lunatiques (instables) etc.

Le F. J.B. a certainement groupé en un ou deux entretiens un enseignement qui s'est déroulé en fait sur un temps plus long et à diverses reprises. Néanmoins nous y retrouvons l'importance des récréations durant lesquelles Champagnat, encore vicaire à La Valla disposant de peu de temps, instruisait les novices tout en les distrayant.

L'histoire du jeûne des petits frères au chapitre IV se déroule certainement à L'Hermitage après 1830. A l'occasion du carême, les novices, encore mineurs et donc non astreints au jeûne, demandent au P. Champagnat de pouvoir jeûner comme les adultes. Le noviciat est nombreux puisqu'une délégation de six novices vient solliciter l'accord du P. Champagnat. Suit une conversation certainement inventée par le F. J.B. qui se conclura par une invitation à faire jeûner ses passions. Le contraste avec les récits ayant pour cadre une récréation est patent : la relation entre le Fondateur et les novices est devenue plus lointaine. Pour autant, cette histoire faisait partie de la tradition orale bien connue des frères anciens, que le F. J.B. ne faisait que fixer par écrit.

L'introduction au chapitre 6 a l'avantage d'offrir une datation : « Un dimanche de juillet, dans une instruction sur l'Évangile de la fête de saint Jacques, qui tombait le lendemain (25 juillet) » un frère trouve que la mère de Jacques et Jean est bien prétentieuse de vouloir les premières places pour ses fils. Et Champagnat lui répond en développant l'instruction sur les trois premières places spirituelles qu'il voudrait pour ses frères : la crèche, la croix, l'autel. Grâce à un calendrier perpétuel nous pouvons proposer deux années pour cette instruction car le dimanche 24 et le lundi 25 juillet tombent en 1825 et 1831. L'année 1825 est la plus probable car en 1831 on est à peu près un an après la révolution des 27-29 juillet 1830 : un événement particulièrement néfaste pour l'institut ; et les séquelles anticléricales de la révolution ne sont pas encore calmées. En 1825, au contraire, la situation politico-religieuse est favorable. La communauté vient juste de s'installer à L'Hermitage. Et la datation précise suggère que la source est un témoignage écrit.

Sur les questions éducatives, les derniers chapitres des ALS utilisent parfois les paroles de Champagnat. Mais un seul de ses enseignements est situé avec quelque précision, au chapitre XXXIII.

« Un jeudi, pendant une longue promenade sur les montagnes de Pila (sic), les principaux Frères, après avoir un peu parlé de tout, se mirent à discuter sur les moyens d'attirer les enfants à l'école et de leur donner le goût et l'amour de l'étude. »

Pour l'un ce sont les récompenses ; pour un autre l'émulation. Un troisième pense que la capacité et le dévouement du maître sont décisifs ; et un quatrième préconise 'de beaux modèles d'écriture, de jolis plans de dessin » pour les présenter aux enfants. Champagnat arbitre le débat en rappelant que tous ces moyens sont inutiles « s'ils ne sont soutenus et corroborés par une discipline forte et paternelle ».

Faut-il voir cette promenade comme un simple prétexte à disserter sur la discipline ou s'y trouve-t-il un fondement historique ? Les deux sans doute. Il est clair que les promenades dans le Pilat étaient fréquentes du temps de La Valla, sans doute plus qu'après l'installation à L'Hermitage. Celle-ci a lieu un jeudi, qui est le jour de congé scolaire hebdomadaire et non un jour de fête ou de vacances.

Dans tous les collèges et séminaires⁴⁴ c'est la promenade traditionnelle . Que les « principaux frères » qui résident à La Valla y aient discuté de pédagogie, rien de plus banal. L'intérêt principal de cet épisode c'est qu'on y évoque une coutume hebdomadaire de collège, probablement avant 1824. Une coutume qui pouvait d'ailleurs accréditer l'idée que le P. Champagnat tenait un collègue.

Terminons par un épisode dramatique rapporté au chapitre XIX, incontestablement situé à L'Hermitage et peut-être resté confidentiel. Le Vie de Champagnat avait déjà évoqué un tel fait et sa répression à La Valla, au moment de la construction de L'Hermitage en 1824.

« Les corrupteurs ne trouvaient jamais grâce à ses yeux, il les chassait impitoyablement. Un sujet de cette espèce lui ayant été dénoncé, à dix heures du soir, une heure après le coucher, il ne put se résoudre à le laisser dans la maison jusqu'au lendemain ; il le fit donc lever et le renvoya sur le champ. [...] Il le pressa de sortir et ferma la porte sur lui »⁴⁵.

Les biographies

Avec le chapitre VII le F. J.B. nous offre une esquisse biographique du F. Pacôme, comme introduction à une instruction sur la fidélité à la règle. Il ne l'a pas placée dans les *Biographies de quelques frères* sans doute à cause de la minceur des renseignements recueillis sur lui. Mais il a certainement utilisé le carnet de notes personnel de ce frère où il a trouvé ses réflexions sur sa mort prochaine.

« FRERE PACOME, né Jean-Marie REOUR⁴⁶, mourut subitement d'une hémorragie. Frère Pacôme, comme beaucoup d'autres, avait vécu pendant longtemps loin de Dieu. Il fut converti par un sermon du vénéré Père sur l'incertitude de la mort [...]. Pendant la retraite de 1838, il eut un pressentiment de sa mort prochaine [...] .Le 9 janvier (1839) il fut pris tout à coup par une terrible hémorragie qui en moins de deux jours le conduisit au tombeau [...] il la vit venir [66] avec calme et l'accepta avec résignation et même avec une sainte joie. Le vénéré Père prit occasion de cette mort pour faire aux Frères une excellente instruction sur le danger que court pour son salut le Religieux infidèle à sa règle. »

Le *curriculum vitae* de ce frère est assez bien documenté⁴⁷. Il est né à La Valla-en-Gier en 1797, de François REOUX et Marianne VALLA. C'est manifestement une vocation tardive : il fait ses vœux temporaires le 12 octobre 1834 puis ses vœux perpétuels le 16 octobre 1836. Cordonnier de métier, il devient à L'Hermitage, pour peu de temps, le chef de la cordonnerie.

Une autre esquisse biographique figure au chapitre XV : « Frère Hippolyte était un jeune homme de vingt-six ans, quand il entra en religion. Il connaissait l'état de tailleur d'habits ». Après quelques hésitations « frère Hippolyte abandonna tout, et se rendit à l'Hermitage avec l'argent de sa pension de noviciat ». Il deviendra donc frère tailleur pendant 41 ans. De plus, il était soucieux de veiller à la sécurité de la maison la nuit en s'aidant d'une lampe, élevée par la tradition au rang de symbole de vigilance et de prudence.

La fiche de ce frère nous apprend qu'il se nommait Jean Remillieux, né à Chuyer, dans le Pilat, le 12 octobre 1799. Entré au postulat en septembre 1826, il termine son noviciat le 8 septembre 1828. A cette date il fait profession perpétuelle. C'est en effet la troisième année que les frères font des vœux secrets temporaires ou perpétuels, selon leur degré de ferveur. Il fait donc partie du groupe restreint des frères les plus anciens. Il meurt à St Genis-Laval le 26 mars 1868, sans doute trop tard pour figurer dans

⁴⁴ Les premiers Maristes en 1816 profitaient de cette promenade jusqu'à la maison de campagne du séminaire St Irénée pour se réunir dans son jardin.

⁴⁵ Quant aux hardes du fautif elles seront jetées aussi dehors, de l'autre côté de la rivière. Ce récit sera repris dans un article de la biographie canonique du procès de canonisation de Champagnat et suscitera les objections du promoteur de la foi trouvant l'action de Champagnat trop sévère.

⁴⁶ L'orthographe de son nom est mal fixée : Revoux, Reoux, Roux.

⁴⁷ Catalogue des frères français défunts par le F. Jean Rousson.

les *Biographies de quelques frères*. Le F. J.B., qui avait fait ses vœux perpétuels la même année que lui, s'est servi des ALS pour faire l'éloge d'un frère ancien de grand mérite.

Les témoignages personnels issus de confidences ou d'écrits

Jusque-là j'ai parlé de faits publics pouvant relever de la tradition orale. Mais le F. J.B. rapporte aussi des faits privés qui n'ont pu être connus que par des confidences orales ou écrites. Ainsi, le début du chapitre 10 est fondé sur un témoignage personnel puisqu'il relève de la confession et de la direction spirituelle.

« Un ancien Frère raconte ce trait du vénéré Père. [...] Je m'accusai une fois en confession d'avoir menti ; et comme j'ajoutai que cette faute n'avait nui à personne, il me répondit avec vivacité : « Que dites-vous là, mon Frère ? Le péché, quel qu'il soit, nuit toujours à celui qui le commet, et il n'est pas possible à l'homme d'offenser Dieu sans blesser son âme, et sans se faire tort à soi-même. [...] Comme cette instruction du bon Père m'avait fait une vive impression, je fis en sorte, peu de jours, après, de le ramener sur ce même sujet, dans un entretien spirituel que j'eus avec lui. »...

Nous trouvons au chapitre XII un autre témoignage personnel :

« Un Frère rendant compte de sa conscience au vénéré Père, lui dit qu'il ne s'attachait pas à sa vocation, et qu'il était tenté de l'abandonner. « Combattez-vous cette tentation, lui dit le Père ? - Très peu. - Avez-vous jamais beaucoup estimé votre vocation ? - Pendant mon noviciat, je l'aimais et l'estimais assez. » -

Et la conversation se poursuit sur l'importance de la reconnaissance envers Dieu⁴⁸.

Au chapitre XVII il s'agit d'un jeune frère, certainement scrupuleux qui « venait souvent trouver le Père Champagnat pour lui communiquer ses peines intérieures et particulièrement ses tentations contre la sainte vertu » mais toujours insatisfait des remèdes proposés par Champagnat. D'où une conférence sur la tentation. Les détails donnés permettent de penser que le jeune frère scrupuleux a, plus tard, écrit son histoire et sans doute trouvé un remède dans cette instruction.

L'évocation historique suivante, plus banale, est un souvenir personnel du F. J.B. envoyé à St Pol-sur-Ternoise au nord de la France en 1838.

« En partant de l'Hermitage, pour aller fonder l'établissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais), le Frère directeur ayant demandé au vénéré Père la permission d'emporter un livre intitulé : *Formules de neuvaines et de triduo pour toutes les fêtes de Notre-Seigneur et de la Sainte vierge* : « Oui, prenez ce livre, lui répondit-il, et servez-vous-en souvent, vous aurez besoin, là-haut, de faire des neuvaines, si vous voulez que Dieu vous bénisse... »

Après le chapitre 23 qui marque la fin de la première partie des ALS les anecdotes historiques deviennent rares. Cependant, au chapitre 25 sur l'avertissement fraternel, nous trouvons un entretien à ce sujet :

« Un Frère qui avait manqué à ce devoir, et qui en éprouvait des remords, ayant fait connaître sa faute au vénéré Père, il lui répondit : « Vous avez des torts, vous vous en repentez, Dieu soit béni ! [...] N'oubliez pas que manquer d'avertir le Supérieur, c'est manquer à la charité »...

Il y a surtout au chapitre 28 une conversation de Champagnat avec le F. Laurent sur l'union communautaire.

⁴⁸ A cette occasion nous apprenons que Champagnat pratiquait lui-même, comme de nombreuses personnes pieuses, ce que l'on nomme alors un Memento : « Les jours anniversaires de son baptême, de sa première communion, de son ordination, de sa profession religieuse, et autres où il avait reçu des faveurs signalées, étaient encore pour lui des jours de fête entièrement consacrés à la reconnaissance ».

« Frère Laurent vint un jour trouver le Père Champagnat et lui dit avec sa simplicité ordinaire : [...] Nous sommes six⁴⁹ Frères dans l'établissement où vous m'avez placé, il y a peu de jours. [...] Les Frères, à mon avis, sont tous des hommes vertueux, [...] nous voulons le bien, et travaillons à l'obtenir ; malgré cela, l'union n'est pas entière parmi nous. Cette union règne encore moins dans l'établissement de nos frères de... qui sont nos plus proches voisins, et où nous allons de temps en temps, quoique les trois Frères de ce poste soient peut-être de plus rudes chrétiens et de plus fervents Religieux que nous. ».

Et Champagnat lui répondra en faisant l'éloge des petites vertus, qui sont en somme l'expression de la civilité religieuse.

Le F. Laurent a laissé un témoignage écrit sur Champagnat : le seul que nous ayons encore. Quant à l'anecdote ci-dessus elle a pu être recueillie par le F. Jean-Baptiste, puisque le F. Laurent était retiré à L'Hermitage en 1848-1851. Peut-on situer son témoignage quant au temps et au lieu ? Il y parle de deux ou trois communautés voisines. Or, il est directeur à Marlhes en 1820-22 tandis qu'à St Sauveur-en-Rue, fondée en 1820, c'est le F. Jean-François (Etienne Rouméty⁵⁰) qui dirige l'école en 1820-23, le F. Barthélemy Badard étant son second. C'est dans ce contexte qu'aurait pu avoir lieu cette entrevue. En effet, dans une lettre du 1^o décembre 1823, la première que nous ayons conservée, M. Champagnat fait le bilan de la visite des écoles de Bourg-Argental, Boulieu, Vanosc, St Sauveur et Tarentaise. Nous y apprenons que « A Vanosc le frère Laurent y paraît content mais [que] pour les moyens ils sont toujours modiques » tandis que le F. Jean-François, retiré de de St Sauveur, « paraît reprendre un peu ses esprits ». Je verrais volontiers que la conversation évoquée ci-dessus ait eu lieu lors d'une visite de Champagnat en ces lieux en 1820 puisque le F. Laurent y a été placé « il y a peu de jours »⁵¹. Toutes ces écoles au sud du département de la Loire ou au nord de l'Ardèche sont assez proches les unes des autres, particulièrement Marlhes, St Sauveur, Bourg-Argental.

Il est aussi question d'une visite d'école au chapitre 21 et nous savons qui est l'associé du P. Champagnat : le F. J.B. lui-même.

« A la suite de la visite d'une maison de l'Institut, le vénéré Père, peu satisfait de ce qu'il avait vu, dit au Frère Directeur : Je ne suis pas content [...] Votre maison n'a pas de vie religieuse, pas de vie de famille. [...] Après avoir expliqué cette pensée en peu de mots, il prit congé des Frères, les laissant très affectés de la réprimande qui venait de leur être faite. »

Et l'associé du P. Champagnat en ressort perplexe. « Peu de jours après » Champagnat renvoie son compagnon à la communauté, estimant qu'il a maintenant compris où était le problème et qu'il est capable de l'expliquer aux frères. Et il conclut :

« Ce que je dis à ces Frères peut se résumer ainsi : *Pour être heureux en communauté et s'y sanctifier, il faut y trouver la vie de famille.* Or, la vie de famille est tout entière dans ces deux expressions : sentiments paternels du côté du chef ; esprit filial du côté des inférieurs. »

Il continue par des exemples d'esprit de famille, en particulier celui du Frère Jean-Pierre Martinol, directeur de Boulieu, qui, en 1824, repart de grand matin après une visite à Lavalla, Comme le petit déjeuner n'est pas prêt, le P. Champagnat lui offre une brioche qu'il a reçue en guise de pain béni. Mais le frère refuse de la manger en cours de route : « je la porterai à mes Frères, nous la mangerons ensemble [...] nous ne parlerons que de vous et de nos frères de Lavalla pendant tout le dîner ». Bien que conversation privée, cette histoire édifiante a dû être connue très tôt après le décès du F. Jean-Pierre en 1825. Nous avons d'ailleurs vu que les ALS ne font pas seulement l'éloge de Champagnat, mais encore de plusieurs frères anciens, de moins en moins nombreux et un peu oubliés, à l'époque où sont publiés les ALS.

⁴⁹ Ce chiffre n'est pas vraisemblable : aucune des écoles où a exercé le F. Laurent n'a eu plus de trois frères. Le F. Laurent parle sans doute des deux communautés de trois frères qui sont en relation suivie. Et il évoque peut-être une troisième école avec laquelle les relations sont moins fréquentes.

⁵⁰ Dans les annales de St Sauveur, le F. Avit considère que le F. Jean-François et le F. Etienne sont deux personnes différentes.

⁵¹ Mais il est vrai que ce pourrait être aussi à la fin de 1822 lorsqu'il est envoyé à Vanosc.

Conclusion

Il est temps de récapituler les principaux apports de cette étude. Tout d'abord il est clair à mes yeux que les ALS sont un ouvrage en trois parties. Dans la première, (Ch. I-XXIII) c'est d'abord en tant que frère ancien et disciple que s'exprime le F. Jean-Baptiste. Dans la seconde, c'est davantage le supérieur préoccupé de préserver l'unité du corps dont il partage la responsabilité (XXIV-XXXIV). Enfin c'est en théoricien de l'éducation et de la pédagogie qu'il achève son ouvrage (XXXV-XLI). Une éventuelle réédition devrait manifester nettement cette structure tripartite. Autre apport capital : les ALS ne sont pas une sorte de roman historique ni une répétition de la Vie de Champagnat mais un ouvrage fondé sur des sources orales et manuscrites, qui remontent souvent aux enseignements premiers de Champagnat et à ceux du F. J.B. avant le grand travail de législation des années 1852-54. Enfin, même si l'apport historique de l'ouvrage est assez difficile à dégager, il est loin d'être négligeable, notamment parce que le F. J.B. y a introduit ses propres souvenirs, a mis par écrit des traditions orales et sauvé de l'oubli un certain nombre de témoignages écrits détruits après lui.

Pour bien comprendre cet ouvrage, il faut aussi le concevoir comme la pièce centrale des trois ouvrages publiés en 1868-69, sans doute le fruit du travail des années 1863-67 durant lesquelles le F. J.B. n'avait rien publié. Dans les *Biographies de quelques frères*, il a célébré la congrégation comme société d'apôtres, de saints et de prédestinés ; et dans *Le Bon Supérieur* il a élaboré le portrait du supérieur idéal : celui qu'il avait lui-même cherché à être. En utilisant le langage de l'époque nous pourrions dire que ces deux ouvrages sont édifiants ; ils disent l'idéal.

Avec les ALS ce qualificatif est moins adéquat parce qu'il présente l'histoire des origines et la doctrine sur un mode moins cohérent, moins complet, moins serein mais plus réaliste. Comme si les ALS étaient en partie l'autobiographie d'un F. Jean-Baptiste plus complexe et moins sûr de lui que ne le suggère le reste de son œuvre⁵². Il s'agirait en somme du testament spirituel du F. Jean-Baptiste Furet en tant que frère ancien quelque peu dérouté par la croissance rapide de la congrégation et la direction impérieuse du F. Louis-Marie.

Venu trop tard, l'ouvrage n'a pas eu de véritable postérité. Il est pourtant la principale tentative d'unir les origines de l'institut aux années 1860-70, par-dessus la normalisation des grands textes législatifs de l'institut et leur difficile mise en pratique. Avec les *Biographies de quelques frères* et *Le Bon Supérieur*, les ALS annoncent aussi la fin des grands textes des premiers disciples et successeurs de Champagnat. Ces ouvrages sont complémentaires des circulaires du F. Louis-Marie et peut-être même en discrète opposition avec elles. En tout cas un travail de comparaison serait instructif.

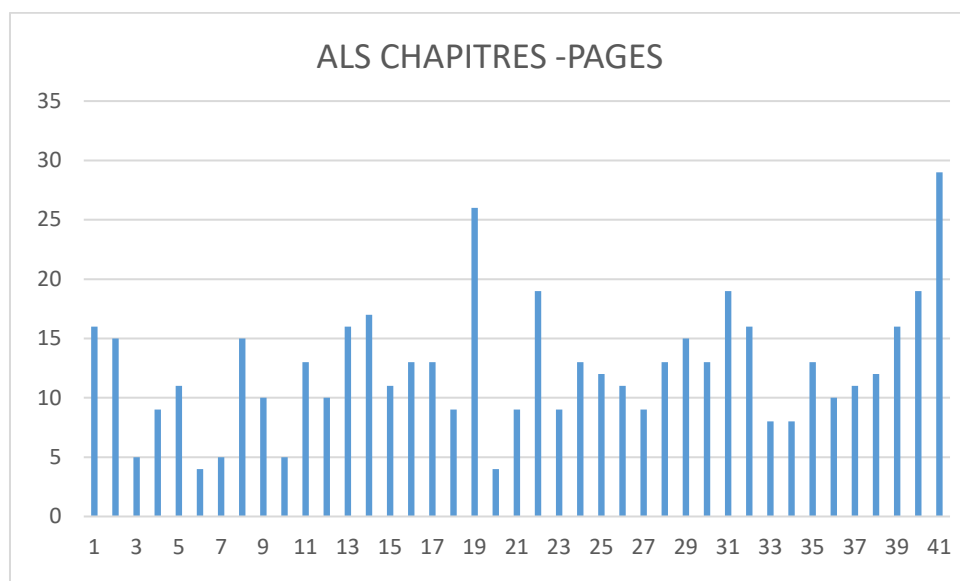
F. André Lanfrey, septembre 2021

⁵² Dans son esquisse de biographie du F. Jean-Baptiste le F. Louis-Marie avait bien perçu cela.

ANNEXE

ESSAI DE TYPOLOGIE DES CHAPITRES DES ALS

De nombreux chapitres des ALS sont introduits par une anecdote, une sentence ou un avis venant de Champagnat. Parfois il s'agit d'une leçon plus longue. Mais fréquemment le F. J.B. développe la pensée du Fondateur. et, comme beaucoup d'autodidactes, il a tendance à multiplier les arguments et à compiler les citations, comme si leur nombre devait emporter la conviction du lecteur. Ainsi, plus le chapitre est long, plus il témoigne de cette influence ; et plus il est court, moins le F. J.B. y est intervenu. C'est pourquoi j'ai établi le graphique ci-dessous, fondé sur le nombre de pages de chaque chapitre. Evidemment ce critère de forme devra être confronté à d'autres, plus élaborés.



Les chapitres les plus proches de l'enseignement primitif seraient donc :

- Ch. III : Le malheur de perdre sa vocation
- Ch VI : Les première places (à la crèche, la croix, l'autel)
- Ch. VII : L'anévrisme, image de l'infidélité à la règle
- Ch. X : Le péché est un malheur pour l'individu, sa famille et sa communauté.
- Ch. XX-XXI : Ce que c'est qu'un saint

Au contraire, les chapitres les plus longs (égaux ou supérieurs à 15 pages) constitueraient le groupe des chapitres ayant fortement subi l'influence du F. J.B. Ce serait le cas des douze chapitres suivants :

- Ch. I : Ce que c'est qu'un frère...
- Ch. II : Ce que c'est qu'un jeune frère...
- Ch. VIII : Ce que c'est que le péché
- Ch. XIII : Nécessité de la méditation et de l'oraison
- Ch. XIV : Les cinq sortes de dévotion ou de piété
- Ch. XIX : La grande question (sur la pureté)
- Ch. XXII : La grande tentation (contre J.C.)
- Ch. XXXI : Quelle doit être la vie d'une maison religieuse
- Ch. XXXII : Des vertus de la vie de famille
- Ch. XXXIX : Entretiens sur la discipline
- Ch. XL : De la surveillance

- Ch. XLI : Qu'est-ce qu'un instituteur ?

Resteraient donc vingt-trois chapitres de 10-15 pages (type 2) pour lesquels, le critère de longueur n'est pas suffisant.

Classement en fonction de la forme et du fond

L'examen du contenu de chaque chapitre me permet d'aboutir à un résultat un peu plus précis. Ainsi, le préambule de chaque chapitre indique souvent dans quelles circonstances Champagnat a donné une sentence, un avis ou une leçon. Après cette introduction suivent des textes de quatre types : 1/ Une leçon explicitement attribuée à Champagnat ; 2/ Une leçon de Champagnat complétée par le F. J.B. 3/ Une série de sentences de Champagnat commentées par le F. J.B. 4/Une leçon entièrement du F. J.B.

Dans le tableau ci-dessous j'ai essayé de présenter le plus simplement possible les résultats de ma recherche en proposant celui qui, dans chaque chapitre, me paraît l'auteur majeur ou exclusif : CH. signifiant Champagnat ; JBF désignant le F. Jean-Baptiste Furet. Parfois, dans l'impossibilité de déterminer l'auteur exclusif ou dominant j'ai mis les deux initiales. Il va de soi que le résultat demeure assez aléatoire car seule une étude fine de chaque chapitre avec confrontation aux sources manuscrites du F. Jean-Baptiste permettrait des conclusions plus sûres. Mais il y faudrait un gros volume.

1° partie : Qu'est-ce qu'un Petit Frère de Marie

Chapitres (titres approximatifs)	Préambule (anecdotes, citations...)	Champagnat S/L/A	JBF. Instructions. Commentaires et compléments	Auteur majeur
Avant-propos	Historique des PFM	Esprit de l'institut		CH/JBF
1/ Qu'est-ce qu'un frère	Pensée de Ch. « en substance »	Sentences	Commentaires	CH/JBF
2/qu'est-ce qu'un jeune frère	Anecdote : « des quarts de frères »	Leçon	Complément	CH
3/ Le malheur de perdre sa vocation	Anecdotes : « un frère manqué »	Leçon		CH
4/ L jeune des petits Frères	Anecdote : les novices en Carême	Leçon		CH
5/ Les Frères que Champagnat n'aimait pas	Anecdote : Ch. interrogeant les Frères	Sentences	Commentaires	CH/JBF
6/ Les premières places	« Un dimanche de juillet »...	Leçon		CH
7/ L'anévrisme, image de l'infidélité à la règle	Décès du .F Pacôme (1839)	Leçon		CH
8/ Le mal que fait le péché	Sentence de Champagnat		Analyse d'instructions	JBF
9/ Le centuple à chacun selon ses oeuvres	Une légende sur un couvent médiéval		Instruction (suite du Ch. 8)	JBF
10/ Le péché est un mal pour tous	Un frère ancien en confession	Leçon		CH.
11/ Origine des pratiques en usage dans l'institut	Avis sur les diverses dévotions.	Extrait de leçon sur Noël	Récit historique sur les dévotions des origines	JBF
12/ La nuit du dernier jour de l'an...	Annonce du sujet : savoir rendre grâces	Plusieurs avis de Champagnat	Récit historique	JBF

13/ Nécessité de la méditation et de l'oraison	Avis		Explication de cet avis	JBF
14/ Les cinq sortes de dévotion...	Sentence	Extrait de leçon	Instruction	JBF
15/ De l'office	Historique et sentence	Leçon		CH
16/ F. Hippolyte et sa lampe	Esquisse biographique	Avis divers	Instruction sur la prudence	JBF
17/ Pourquoi le démon nous tente	Anecdote sur un jeune frère scrupuleux	Leçon	Complément	CH
18/ N.D. du saint cordon	Histoire édifiante	Leçon		CH
19/ La grande question (chasteté)	Citations de la bible et d'auteurs spirituels		Instruction (dont renvoi d'un fautif à NDH)	JBF
20/ Ce que c'est qu'un saint	Une récréation à la Toussaint 1822	Leçon		CH
21/ Ce que c'est qu'un saint (suite)		Divers avis	Complément	JBF
22/ La grande tentation (contre la foi)	Une instruction sur les tentations	Leçon	complément	CH/JBF
23/ Les saisons de la vie religieuse			Instruction	JBF

J'aboutis donc à dix chapitres dans lesquels la pensée et les paroles de Champagnat me semblent prépondérantes et neuf autres où me paraît dominer l'interprétation du F. JBF. Dans le préambule et quatre chapitres je n'ai pas voulu déterminer d'auteur principal.

2° partie : Sur la charité

Chapitres (titres approximatifs)	Préambule	Champagnat S/L/A	JBF	Auteur majeur
24/ De la charité	La charité est un commandement	Une sentence	Instruction (nombreuses citations)	JBF
25/De l'avertissement fraternel	Une règle de la vie communautaire	Avis à un frère	Instruction	JBF
26/ De la médisance	Extrait du testament spirituel	Divers avis	Explication des avis	CH/JBF
27/Du silence et de la retenue dans les paroles	Citations sur le sujet		Empilement de citations	JBF
28/ Moyen de maintenir la paix dans les communautés	Question du F. Laurent	Leçon sur les petites vertus	Complément probable	CH
29/ Est-il possible que la paix des communautés ne soit jamais troublée ?		Leçon	Complément	CH/JBF
30/ Les épreuves liées à la charité fraternelle	Sens du mot « épreuve »		Instruction	JBF

31/ Quelle doit être la vie d'une maison religieuse	Reproches à un directeur.	Avis à un frère	Instruction	JBF
32/ Des vertus de l'esprit de famille	Citations d'auteurs spirituels		Instruction	JBF
33/ L'union fait la force	Citations de Champagnat		Eloge de l'union des « trois-un »	JBF
34/ Les placements	Citation de Champagnat	Quelques avis	Complément	JBF

La répartition est forte différente de la première partie puisque j'attribue huit chapitres au F.J.B. comme auteur majeur et un seul à Champagnat, deux chapitres étant indéterminés. Le F. J.B. se serait situé en supérieur et auteur spirituel plutôt qu'en disciple.

3° partie : Education

Chapitres (titres approximatifs)	Préambule	Champagnat S/L/A	JBF	Auteur majeur
35/ Ce que c'est que donner l'éducation à un enfant	Avis de Champagnat		Instruction	JBF
36/ Nécessité de l'éducation	Citation de l'évangile		Instruction	JBF
37/ Ce que c'est qu'un catéchisme bien fait	Demande d'un frère sur ce sujet	Plan de leçon	développement	CH/JBF
38/ Du sait respect dû à l'enfant			Instruction	JBF
39/ Entretien sur la discipline	Un jeudi pendant une promenade	Leçon		CH
40/ De la surveillance			Instruction	JBF
41/ Qu'est-ce qu'un instituteur ?			Instruction	JBF

Le FJB est l'auteur majeur de cette série ; et même l'auteur exclusif de cinq des chapitres. J'attribue un seul est chapitre à Champagnat.

Conclusion

Aussi approximative qu'elle soit, cette investigation permet de confirmer le fait que dans une première partie le F. Jean-Baptiste s'est situé plutôt en disciple de Champagnat. Au fond, son avant-propos, dans lequel il présente les Petits Frères de Marie et leur esprit, concerne essentiellement les vingt-trois premiers chapitres des ALS. Dans la seconde et la troisième partie c'est en tant que supérieur, maître spirituel et pédagogue qu'il intervient, Champagnat n'étant plus qu'une référence parmi d'autres. C'est sans doute une des causes du malaise de l'institut envers une œuvre composite dont on a du mal à discerner l'auteur.